# Mélanges offerts à Claude Mégevand

# Le Benas

N° 100

Supplément

LA SALEVIENNE

# Le mot de la présidente

Comme nous l'annoncions dans *Le Benon* de janvier, notre numéro 100 est un peu particulier, pour ne pas dire spécial. À l'automne 2017, Claude Mégevand, président de La Salévienne depuis 1984, date de sa création, émettait le vœu de ne pas se représenter à ce poste chronophage – tout en restant actif par ailleurs pour accompagner les nombreux projets en cours.

Nous désirions marquer ces trente-trois années passées par Claude à la tête de La Salévienne, dont il a posé les solides assises et initié nombre d'actions dans les cadres de sa vocation initiale. À cette date, 2017, il était devenu le plus ancien président d'une société savante de Savoie… mais pas le plus âgé ni le moins actif.

Nous avons choisi de demander à quelques auteurs d'écrire un texte sur Claude ou pour Claude. Plusieurs se sont prêtés à l'exercice et aujourd'hui nous sommes heureux de lui offrir ces écrits sous forme de « Mélanges ».

La page de couverture[1], photo floue marquée par les ans, représente l'ancienne porte de grange de Mikerne, la Maison du Salève, dont la renaissance dans notre monde contemporain, doit beaucoup à Claude et ses compagnons du début, entre autres Michel Brand et Maurice Baudrion. Ce beau bois travaillé par d'anciens menuisiers, bois raviné par le temps qui passe, les soleils trop ardents, giflé par tant d'intempéries. Qu'on a tant envie de toucher ! Nous avons donc choisi, pour nous balader dans cette « forêt » de textes, de célébrer aussi le bois, l'arbre, une certaine atmosphère dédiée à Claude.

Jean-Henri Viallet, président de l'Académie florimontane, a choisi de mettre l'accent sur le dynamisme de La Salévienne et son rôle dans le paysage des sociétés savantes de Savoie qui l'ont acceptée en son sein il y a dix-huit ans. Michel Amoudry, président des Amis du Vieil Annecy, attire notre attention sur l'intérêt de Claude pour la sauvegarde du patrimoine et nous ouvre les coulisses de l'entrée de Claude à Patrimoine rhônalpin, devenu depuis aurhalpin. Sans exagérer, nous pouvons affirmer qu'il accomplit un travail digne de son prédécesseur[2].

Gérard Lepère et Dominique Miffon dressent un portrait de Claude conférencier. Ils ne manquent pas de rappeler son rôle primordial pour la réalisation et la diffusion du film *Le Royaume partagé*. Ce DVD a permis à beaucoup de mieux comprendre – ou de découvrir – l'histoire des États de Savoie.

Dominique Ernst, avec sa plume toujours juste et amusée ou amusante, évoque les mille idées de Claude Mégevand mais également sa simplicité et son envie d'aider en toutes circonstances les autres à trouver réponse à leurs questions. Il nous prouve aussi que Claude connaît sur le bout des doigts l'histoire et les histoires de son territoire.

Et puis, il y a le témoignage d'un instituteur qui arrive à Présilly au début de la Seconde Guerre mondiale. Quel rapport avec Claude me direz-vous ? Et bien, c'est son village natal, son « beau village » comme me l'a présenté sa sœur Martine. C'est dans ce village qu'il trouve ses racines, dans une famille laborieuse mais dont les parents se faisaient une joie de sortir leur progéniture en voiture, chaque dimanche, pour découvrir les richesses du département.

Dominique Miffon, passionnée par le Moyen Âge, nous offre un beau texte sur un chemin de transhumance qui évoque la toponymie, l'un des chevaux de bataille de Claude, comme la sauvegarde du patois. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les nombreux numéros du *Benon*.

[1] Cliché de Gérard Lepère.

[2] La sauvegarde du patrimoine par La Salévienne a été démontrée à plusieurs reprises, et l'un des plus beaux exemples, sans doute le plus marquant est sans doute la création de la Maison du Salève évoquée plus haut. Mais que l'arbre ne cache pas la forêt : le patrimoine est multiple, composite. Objets, outils, documents, croix au bord des chemins… La Salévienne est vigilante et active.

Claude s'intéresse au patrimoine. Il n'est donc pas étonnant qu'il fasse partie, depuis octobre 2017, de la section « protection des objets mobiliers » de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Voilà qui a inspiré Pierre Geneletti, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, à évoquer un vol survenu dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne en 1730. Il y présente, avec rigueur et précision, cette affaire qui, si elle n'avait pas eu lieu, aurait peut-être permis à Claude de classer aujourd'hui l'objet du vol…

Laurent Perrillat, président de l'académie Salésienne, quant à lui, connait bien l'intérêt de Claude pour le Salève et sa région. C'est donc avec sa minutie, presque légendaire, qu'il évoque la châtellenie de Mornex. Coïncidence inouïe : cette présentation d'un texte de 1682 évoque la croix de Vovray, information inestimable alors que La Salévienne s'est lancée dans le recensement et l'histoire des croix. Laurent Perrillat ouvre grand la porte sur cette châtellenie, ce qui, nous l'espérons, permettra à Claude ou à d'autres d'approfondir le sujet.

Didier Dutailly, l'une de nos plus fidèles plumes tant pour *Le Benon* que pour les *Échos Saléviens*, sait le goût de Claude pour les voyages et les histoires extraordinaires. Il a donc décidé de s'intéresser, en ce centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, à ceux qui ont traversé le conflit sans voir les tranchées et qui se sont retrouvés, par le hasard de leurs professions ou de leurs lieux de résidence, à des postes parfois insolites.

Nathalie Debize, présidente active de la section des Bornes, a choisi de s'intéresser au patronyme de Claude et son lien avec le plateau des Bornes. Elle nous livre donc un travail sur les Mégevand de Rogin au temps de la gabelle du sel, reprenant ainsi le flambeau des premiers travaux de La Salévienne qui portaient sur la généalogie.

Matthieu de la Corbière, pure coïncidence ? nous offre une étude sur un arbre remarquable, l'orme, qui a malheureusement disparu de nos paysages au siècle dernier. Cet arbre a eu un rôle important au Moyen Âge, il était un peu le pendant du chêne, bien que sa renommée ne fût pas passée à la postérité ainsi que l'arbre de saint Louis. Dans nos pages, ce médiéviste notoire nous offre de le redécouvrir et lui redonne ainsi ses lettres de noblesse.

On trouve l'image de cet arbre mythique sur le site Méristème[1] où il déploie ses frondaisons à La Croisette. On ajoutera que l'orme trônait également sur la place à côté de l'église de Viry ; les sentences étaient rendues sur ce site[2].

Par ces quelques textes, nous souhaitions remercier Claude de tout ce qu'il a fait pour La Salévienne, des voies qu'il a défrichées avec les Saléviens, de son engagement permanent. Et nous apprécions qu'il reste à nos côtés pour soutenir assidument tous les projets initiés.

Nous souhaitons de surcroît l'inciter à reprendre la plume et explorer sa très riche bibliothèque pour qu'il nous livre de nouvelles recherches. Les pages qu'il a créées avec ses compagnons de la première heure lui sont ouvertes…

Nous ne pouvons terminer sans remercier Mady, son épouse, qui a accepté les absences répétées de Claude pour La Salévienne et l'Histoire plus largement. Merci également à ses enfants qui ont eu un papa très actif, et souvent très pris par ses diverses taches ; qui était infiniment disponible pour les autres. Maintenant, il va continuer à donner de son temps, mais en privilégiant d'abord les siens – il se l'est promis – tout en restant attaché aux intérêts de l'Histoire et bien sûr à ceux de La Salévienne.

***Esther Deloche***

---

[1] https://meristemes.net/wp-content/gallery/arbres-remarquables/orme-352-la-croisette-la-muraz-aout2017.jpg

[2] Minutier de Viry, un ouvrage majeur de notre bibliothèque. L'orme déployait son ombre en 1534 sur le gibet à trois piliers nouvellement construit, ainsi que sur l'estrapade « avec sa catelle et corde » autorisée par le duc Charles en 1535.

# Claude Mégevand et La Salévienne

Après trente-trois ans de présidence de La Salévienne, à la création de laquelle il a participé en 1984, Claude Mégevand a décidé de passer la main. Trente-trois ans pour un président c'est vraiment un record qui est à souligner.

La Salévienne, qui est membre de l'Union des Sociétés Savantes de Savoie, est une association visant à la connaissance de l'histoire locale de la partie nord-ouest du département de la Haute-Savoie, correspondant en gros au Bas-Genevois.

Elle compte aujourd'hui un peu plus de 250 adhérents.

Sous l'impulsion de Claude et de son équipe, elle est aujourd'hui une des sociétés d'histoire de la Savoie parmi les plus dynamiques.

En effet, elle publie quatre fois par an un journal interne (*Le Benon*), une revue annuelle de grande qualité (*Échos Saléviens*), des livres dont la liste est impressionnante, des publications en ligne d'études et de documents.

Elle organise également des conférences, des visites et participe activement au Congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui a lieu tous les deux ans.

Ce qui est également remarquable c'est qu'elle décentralise ses conférences dans les différentes communes du Bas-Genevois, permettant non seulement à ses membres, mais à toutes les personnes intéressées d'assister à ses conférences sans avoir à se déplacer.

Félicitation à Claude Mégevand pour le dynamisme qu'il a déployé pendant ces trente-trois années de présidence pour que La Salévienne rayonne bien au-delà du Bas-Genevois et bon courage à Esther Deloche qui lui a succédé.

***Jean Henri Viallet***
***Président de l'Académie florimontane***

Le fanum de Présilly

# Claude Mégevand, un remarquable animateur...

C'était le soir du vernissage d'une exposition présentée au Palais de l'île d'Annecy. Un participant m'aborde, fort courtoisement, pour m'interroger sur la Société des Amis du Vieil Annecy dont j'assurais la vice-présidence. Il me dit vouloir en savoir plus sur l'histoire, déjà ancienne, de la société annécienne, sur son organisation et sur ses projets, lui-même présidant une toute jeune société d'histoire qui s'intéressera à Saint-Julien et au territoire du Salève. C'est ainsi que je fis connaissance avec Claude Mégevand, président de La Salévienne, il était accompagné de Claude Barbier.

Nous nous sommes alors régulièrement rencontrés. En effet, très rapidement, La Salévienne occupera une place importante dans le monde des Sociétés savantes. Chaque fois que je rencontrais le président Mégevand, il évoquait de nouveaux projets... Et ils aboutissaient !

La Salévienne a mis en ligne un site exemplaire, elle organise de nombreuses conférences, se montre très présente dans l'organisation de colloques et dans celui des Congrès des sociétés savantes de Savoie, elle pratique une politique d'éditions qui me laisse admiratif.

Résidant à Lyon par obligation professionnelle, Claude sait merveilleusement bien organiser son emploi du temps, ce qui lui permet d'être régulièrement présent aux réunions où il fait preuve d'une remarquable efficacité. La Salévienne veut aider à une réalisation vidéo pour la télévision ; j'ai admiré son habileté et sa détermination pour ouvrir les bonnes portes et trouver les financements nécessaires, ce qui n'est pas chose facile...

La Salévienne va organiser un salon du livre. Avec une ferme gentillesse à laquelle on ne peut pas résister, Claude sait convaincre les auteurs les plus récalcitrants pour présenter leurs ouvrages.

Georges Grandchamp[1] participait au conseil d'administration de *Patrimoine rhônalpin* au titre du collège des membres fondateurs. Il souhaitait se retirer et nous avons immédiatement pensé à Claude Mégevand pour lui succéder, La Salévienne étant devenue une société de référence pour la Haute-Savoie. Le président Mégevand a su créer des équipes dévouées et organisées qui assurent le rayonnement de La Salévienne.

Bien sûr, ce témoignage ne concerne qu'une étape dans l'engagement de Claude Mégevand : il servira encore longtemps et utilement La Salévienne. Au risque de plagier une formule célèbre, je suis heureux de saluer celui qui, pour moi, représente « une force tranquille » pour l'histoire savoyarde et le patrimoine régional.

***Michel Amoudry***
***Président des Amis du Vieil Annecy***

1 Georges Grandchamp (1920-2014), grande mémoire annécienne, fut directeur du Centre éducatif des Marquisats, a dirigé la revue Jeune Savoie, adhéra à l'académie florimontane et autres sociétés savantes, fut président de la Société des Amis du vieil Annecy de 1956 à 2007 ! Il fut maire-adjoint au service de la ville, chargé des affaires culturelles et du patrimoine. Il avait ouvert la librairie, place Notre-Dame.

# Claude Mégevand conférencier

D'après Ambrose Bierce[1], le conférencier est un « homme qui met sa main dans sa poche, sa langue dans votre oreille et sa foi dans votre patience ».

Ce qui n'est pas du tout le cas de Claude Mégevand. Lui, il tient son micro à deux mains, près du plexus solaire, d'où émanent ses convictions. On ne verra jamais Claude Mégevand mettre sa main dans sa poche. Depuis qu'il est enfant, sa maman lui a dit que ce n'est pas poli de mettre les mains dans les poches…

Ce qui ne l'empêche pas d'être un captivant conférencier qui, entre 1990 et 2017, a donné dix-sept conférences auprès de l'auditoire salévien.

On se souvient entre autres thèmes de :

- Minéralogie dans la province de Saint-Julien d'après Despine ;
- Canton de Saint-Julien, pays de frontière avec Marie-Thérèse Depraz ;
- Commentaires sur le « Voyage pittoresque et navigation exécutée sur une partie du Rhône réputée non navigable » d´après « La descente du Rhône » de TCG Boissel ;
- Les zones franches de l´origine à 1919 avec Claude Barbier ;
- Pourquoi Feigères n'est-elle pas suisse ?
- Un aperçu de l'histoire de Savoie et de l'Annexion avec Manfred Schmitt ;
- Intrigues et mystères dans le Genevois avec Pierre Cusin et Madeleine Covas ;
- Noémi Regard : une institutrice hors norme de Malchamp avec Rémi Mogenet et Gérard Lepère ;
- Les toponymes hérités de la chartreuse de Pomier : une illustration d'un héritage de l'histoire.

Plus récemment, Claude Mégevand s'est investi pour faire la promotion d'un film sur DVD, dont il est l'heureux initiateur « Le Royaume Partagé ». Ce film retrace l'histoire éminente des États de Savoie, les annales des peuples de trois pays qu'une frontière est venue séparer il y a à peine 150 ans. C'est Clotilde Courau elle-même, princesse de Savoie par alliance, qui nous guide dans un voyage qui remonte le temps et nous fait découvrir des âges d'or et des lieux envoûtants tels Hautecombe, Chillon, Chambéry, Nice, Turin avec la Venaria Reale.

Claude Mégevand a voulu avec cette belle Histoire témoigner de ce que — grâce à une culture commune et partagée — l'histoire des États de Savoie est une belle illustration de la construction européenne.

Ce DVD a déjà été visionné par plus de deux millions de spectateurs. Autant dire que celui qui ne l'a pas vu restera dian-dian à vie…

*Nota* : la liste complète des conférences est disponible sur le site de La Salévienne :

http://www.la-salevienne.org/confs.php?Orat=51

***Gérard Lepère & Dominique Miffon***

1 *Le Dictionnaire du Diable*.

# Rousseau, Yvoire, la grotte des capucins et les mille idées de Claude Mégevand…

À la manière de Georges Pérec, je pourrais dire « je me souviens » à propos de Claude Mégevand, président de La Salévienne de 1984 à 2017 et grand pourvoyeur d'idées, de sujets, de suggestions (et de réalisations) pour faire vivre cette société d'histoire locale qui nous est chère.

Je me souviens, par exemple, que lorsque j'écrivais la monographie de la commune de Vers, Claude m'avait incidemment indiqué, au détour d'une conférence dans le Genevois, qu'il lui semblait qu'un ancêtre de Jean-Jacques Rousseau était originaire de Bellossy, petit village où les Mégevand ont récemment fait souche ! Après quelques recherches généalogiques, je trouvais effectivement la trace d'un Marin Dunant, né à Bellossy en 1550, et qui n'est autre que l'arrière-arrière-arrière-grand-père paternel du plus illustre des écrivains et philosophes francophones du XVIII^e^ siècle !

Pour ce même livre, travaillant sur la mappe sarde de Vers établie en 1738, je m'étonnais que le plus gros propriétaire de Bellossy à cette époque ne soit autre que le baron François-Benoit d'Yvoire, pour l'occasion bien éloigné de ses terres du bord du Léman. Un échange de mails avec Claude Mégevand et une solution était en vue pour résoudre ce mystère ! Après en avoir discuté avec Yves d'Yvoire, descendant de François-Benoit et collègue administrateur de Claude au sein de Patrimoine rhônalpin, il m'était précisé que le père de François-Benoit avait épousé une fille Costa de Beauregard, noble famille possédant de nombreuses terres sur les secteurs d'Avusy, de Viry et de Vers.

Dans un autre registre, et pour un ouvrage sur les légendes du Salève, je me souviens que Claude avait retrouvé dans un vieux livre de sa bibliothèque une légende à plusieurs versions sur une mystérieuse grotte des capucins, située dans les falaises des Usses, non loin des Bains de la Caille. Grâce à lui, cette sombre histoire de troglodytes et de mariage clandestin sous l'occupation espagnole, en 1746, est venue enrichir un chapitre de ce livre sur les légendes du Salève.

Je pourrais ainsi citer plusieurs autres exemples sur ces suggestions pertinentes et ces apports discrets dus à l'attention bienveillante que Claude Mégevand portait à chacun des projets réalisés par La Salévienne, mais je préfère conclure en présentant ci-dessous un mail que Claude m'a envoyé en janvier dernier. Je pense qu'il résume mieux qu'un long discours l'intérêt sincère que Claude Mégevand porte à l'histoire locale et au patrimoine.

*« Je te présente mes meilleurs vœux pour 2018.*

*Bravo, une fois de plus pour ton article sur le bazar de la charité. J'ai acquis récemment un livre de l'époque qui raconte entièrement l'événement ; si tu souhaites faire un article encore plus conséquent, par exemple pour les Échos Saléviens, je peux le mettre à ta disposition. Le sujet mérite d'être plus largement connu et publié dans un ouvrage qui se conserve ;*

*Je profite aussi de ce contact pour évoquer quelques aspects du patrimoine :*

*1 — En accord Joël Baud-Grasset (Président du CAUE 74 et des CAUE de France et Conseiller départemental 74) et en tant qu'administrateur de patrimoine Aurhalpin je souhaiterais faire avec un journaliste un tour de Haute-Savoie pour mettre en lumière quelques patrimoines menacés. Pourrais-tu être ce journaliste ou nous orienter vers un journaliste qui pourrait nous accompagner ?*

*2 — toujours au niveau du patrimoine, de Vers cette fois-ci, je souhaite te suggérer deux idées peu coûteuses de mise en valeur de patrimoine :*

*2-1 — concernant la croix de Bellossy : repeindre la date de la croix qui n'est pratiquement plus visible (1898) et repeindre la croix en fer avec de l'antirouille et ensuite en noir pour éviter sa dégradation.*

*2-2 — vous avez su sauvegarder la borne routière de Maison Neuve, c'est très méritoire. Il serait nécessaire de repeindre les lettres pour la mettre en valeur.*

*Ces deux actions pourraient être faites par un de vos employés un peu méticuleux.*

*3 — Mon père évoque régulièrement "le poire gris de Présilly" peux-tu envoyer quelqu'un qui s'occupe des arbres pour identifier s'il a vraiment une originalité par rapport à d'autres arbres équivalents ? Ce sont des poires à cidre ; il ne reste presque plus d'arbres de cette nature. Mon frère Jean-Louis pourrait vous indiquer les arbres subsistants ».*

Du Claude Mégevand pur jus, non ? Rien à ajouter, si ce n'est que tout Chirac a son Balladur…

***Dominique Ernst***

Premier Salon du livre 2016. Cliché Maurice Baudrion.

# L'instituteur de Présilly.
# Janvier 1941

À la rentrée de janvier, je fus nommé à Présilly, petit village, au flanc d'une petite montagne, un peu sur le côté de la route Annecy-Genève. Par temps clair, d'ailleurs, on apercevait le lac de Genève, le jet d'eau et même les voiliers sur le lac.

C'était un poste de débutant et les instituteurs s'y succédaient, au grand dam des villageois, qui auraient bien aimé un peu plus de continuité pour leurs enfants. Il y avait deux classes : les grands et les petits. Une jeune institutrice, Celina Jannioud, avait les petits. J'avais les grands... et la direction !

Je fus bien accueilli dans ce pays rude et hospitalier, ma qualité de réfugié, et surtout d'évadé, m'ouvrant toutes les portes. Par tradition, après le maire, il y a trois personnages importants dans tout village savoyard. Je les cite dans l'ordre : le fruitier, qui fait le fromage, le curé, l'instituteur, qu'on appelle toujours le régent. J'appris bien vite que le fruitier est de loin le plus important : c'est lui qui chaque soir, et quelquefois aussi le matin, reçoit le lait des cultivateurs. Il en fait les grandes meules de fromage, car ici, le fromage, c'est le gruyère, le reste étant de la tome, du reblochon, tout ce que vous voulez, mais pas du fromage. Le fruitier est propriétaire d'une « charge », tout comme les notaires : noblesse oblige. Le nôtre s'appelait Brand.

Le curé était un petit plus âgé que moi : il s'était échappé (je n'ose pas dire évadé) du troupeau mal organisé du début, et, de presbytère en presbytère, il avait regagné sa cure. Présilly comptait donc deux évadés ! Il aimait bien la bonne chère, il aimait bien boire un petit coup de vin blanc de pays, il cultivait ses poires avec passion et, la bonne nourriture et la richesse du sang aidant, il ne dédaignait pas le jupon ! Cela n'allait pas sans quelques histoires bien vite étouffées par les bonnes âmes de la paroisse, car, quand on la chance d'avoir un bon curé, n'est-ce pas, il faut passer sur quelques petits inconvénients.

Le Front populaire n'était encore pas loin, et souvent une guerre ouverte ou larvée existait entre le curé et le régent. Au bout de quelques jours d'observation, on vit que je n'étais pas stupidement anticlérical. Pourquoi l'aurais-je été d'ailleurs ? Il s'était passé tellement de choses depuis le temps où nous faisions « couac… couac… » sur le passage des prêtres, dans les rues d'Arras. Je fus adopté.

Mon invitation chez le fruitier, un peu guindé (j'avais l'un de ses enfants à l'école), puis chez le curé : très libre, en camarade évadé (bonne table, bonne cave), en fut la consécration.

Je logeais chez l'habitant : une chambre froide, mais j'étais habitué à la dure et je dormais même la fenêtre ouverte, si bien que ma chambre était quelquefois pleine de neige poudreuse le matin. Je passais d'ailleurs le plus clair de mon temps chez la mère Lavorel qui tenait un café en face de l'école : elle faisait mes repas et c'est chez elle que, bien au chaud, je corrigeais mes devoirs.

Le bistrot de la mère Lavorel était le seul du village et tout le monde y défilait, surtout le dimanche après la messe et aux enterrements. Le fils Lavorel, vieux célibataire, était le facteur : Charles. Il faisait sa tournée tous les jours, partie à vélo, partie à pied. Une longue tournée, qui l'amenait jusqu'au Salève, la montagne d'en face, par tous les temps. Le soir, quand il rentrait, il tombait quelquefois de sommeil sur la table, le nez dans sa soupe, ivre de froid, de vent et de neige... et souvent aussi de la « goutte » qu'il buvait chez les uns et les autres « pour se réchauffer », au cours de sa tournée. II me faisait penser à Déodat de *La Jument Verte*, et aussi à Fombeure. Que tout cela était loin !

La neige était abondante cette année-là, et on m'avait prêté des skis, ce qui était encore le meilleur moyen de se déplacer. Je fis, les jeudis et dimanches, de longues courses, descendant souvent à Saint-Julien-en-Genevois, chef-lieu de canton, où je rencontrais d'autres instituteurs. Je me fis des amis. Souvent aussi, j'allais à Annecy chez les Gondran, par le car. Georges faisait du scoutisme et je l'accompagnais aux réunions. Le maréchal Pétain « régnait » en France. Pour moi, comme pour presque tous, c'était à l'époque un homme respectable, vainqueur de Verdun, et comme le pays se remettait à peine de sa défaite, et que, pour ma part, j'avais d'autres chats à fouetter, je ne m'intéressais pas beaucoup au problème.

Micheline [*son épouse*] ne venait toujours pas, et je n'avais de ses nouvelles que par les petites cartes interzones, donc très peu. Je trouvais le temps long, mais par des relations de transfuges, j'appris que le passage de la ligne de démarcation n'était pas aussi simple que je le supposais au début.

Le village était content de moi, d'autant plus que je m'y plaisais beaucoup et que je ne parlais pas de changer de poste, ce qui était nouveau. De plus, j'étais secrétaire de mairie : fonction qui me mettait encore davantage en contact avec les habitants. Je reste encore persuadé aujourd'hui que pour un instituteur, un petit poste à la campagne est ce qu'il peut trouver de mieux.

*[Micheline, son épouse put arriver fin mars, après avoir échappé à la mort pendant la prise de Boulogne. Elle avait pu passer la ligne de démarcation grâce à Léon Levy (mort en déportation), un cousin de Jean Levy, dans la double cloison d'un camion qui avait été fouillé par les Allemands].*

Il y avait un logement à l'école et maintenant que nous étions deux et que l'hiver était presque fini, nous allions pouvoir nous y installer. Il y avait un mobilier sommaire et, mon Dieu, nous n'avions pas besoin de grand-chose.

Présilly l'enchanta. Les gens du village et nos collègues nous donnèrent du matériel de cuisine et des couvertures qu'ils avaient en excédent et, bientôt, nous eûmes suffisamment pour vivre. Nous n'étions évidemment pas riches et souvent, à la fin du mois, nous n'avions plus un sou, mais nous ne manquâmes jamais de rien et nous fûmes très heureux à Présilly. Il ne se tuait pas un cochon sans que nous ayons notre part (ainsi que le curé, bien sûr). Les enfants venaient à l'école avec des œufs, des poulets et, par discrétion, ils les montaient directement à ma femme. Nous faisions de longues marches dans la montagne. Le jeudi, nous allions au Châble, le village voisin, un bourg presque, pour y faire des achats. Ce fut la période de notre vie où nous étions réellement démunis de tout, à commencer même par les vêtements, mais ce fut certainement la période où nous fûmes le plus heureux. Notre première acquisition fut pour chacun une bonne paire de chaussures de montagne, passées en fraude depuis la Suisse, car on n'en trouvait déjà plus en France, puis une « bonamo », marmite de camping qui pouvait aussi servir à la maison. C'est dire l'orientation que nous comptions donner à notre vie. Ensuite, ce fut un poste de radio, payé à tempérament, puis enfin un vélo mixte pour deux, ce qui nous facilita grandement les courses au Châble ou à Saint-Julien.

Le certificat d'études se passait à Cruseilles. Tous les instituteurs des grandes classes du canton s'y rendaient à bicyclette, leurs élèves en carriole ou en car. C'était une grande journée et, avec la « conférence pédagogique », l'un des deux événements de l'année. Au retour, tels « les copains » de Jules Renard, nous formions un joyeux groupe, pédalant, plaisantant et chantant. La coutume voulait qu'on s'arrêtât à chaque village où le collègue que nous abandonnions payait un verre de Roussette. Comme j'étais parmi les derniers, je rentrais tard et, il faut l'avouer, bien « pompette ». Micheline n'était pas contente, bien sûr mais c'était l'usage et, comme ce n'était pas une habitude, ça ne prêtait pas à conséquence.

En septembre, mauvaise nouvelle : j'étais nommé à Dingy-en-Vuache, village voisin, bâti au flanc du Vuache, en face du Jura. Il n'y avait même pas de curé, mais quand même une petite fruitière[1]…

***Boitard instituteur***

---

[1] **Note du transcripteur** : Boitard s'était évadé d'un camp de prisonniers du Nord avec un autre comparse. Arrivé en Haute-Savoie, il se présenta à l'inspection d'académie qui l'envoya auprès d'un instituteur savoyard, M. Gondran ; celui-ci lui fit passer deux jours plus tard le Certificat d'aptitudes pédagogiques (qui normalement se prépare en une année). Son compagnon d'évasion fut dirigé sur un groupement d'exploitation forestière. Il s'agissait de mettre les deux évadés à l'abri de la commission d'armistice composée d'Allemands et d'Italiens qui sévissait alors à Annecy.
Rassurez-vous : Boitard se trouva très bien à Dingy où il se fit des amis (dont Jean Rosay qui m'a donné à connaître ce texte inédit) et où il entra dans la Résistance…

# De Cortagy au pont de Chancy – Un chemin de transhumance

*Je chemine, je pérégrine*
*Je vais, au cul de mon troupeau*
*Je suis là où je suis*
*Mon pas signe ma marque*
*Dans la poussière du chemin*
*Dans le limon des fondrières*
*Toujours au cul de mon troupeau*
*Et mon pas foule la jeune herbe des estives*
*Où festoie et s'enivre la fièvre des étés*
*Au nez de mon troupeau*

*Carte de la Savoie Sabaudia ducatus, 1640 (la même que par Hondius 1600).*

Je scrute la carte, je reste perplexe. Elle est traversée d'un réseau de voies. On dirait des nants, des rivières qui tous se précipitent dans les lacs ou dans le Rhône. « Le réseau hydrographique est bien représenté », commente en effet les archives départementales, concernant cette carte.

Mais non, les nants ne remontent pas les pentes ; ce sont bien des chemins, tout du moins pour ce qui concerne le chemin qui descend de Cortagy, autrement dit du Vuache et qui passe par… Là, sous mes yeux, je lis bien *Ioren*. Il s'agit de Jurens, mon village natal. Cinquante âmes en 1693 lorsque débute l'état civil de la paroisse, même nombre quelques deux siècles et demi plus tard lorsque j'y vécus mon enfance. (Pour la petite histoire, même pourcentage étonnant de veuves aux deux époques, ce que sont que les hommes !) Je lis encore, tout à côté, Bloux ! village encore bien plus petit que Jurens.

Comment se fait-il que mon village apparaisse sur une carte alors que n'y figurent pas Dingy, le chef-lieu de la paroisse, ni Raclaz, le village le plus peuplé ? Et plus encore, en élargissant mon regard, pas de Vulbens, siège de la seigneurie majeure de ce territoire. Une mention de La Fontaine, peut-être pour la maladière que lui attribuent les historiens ? Plus encore, je ne vois pas le Grand Chemin tendant de Genève à Seyssel qui monopolisait tout le commerce de la contrée. Aucune mention de Viry…

Quelle bizarre géographie dessinée sur cette carte !

Ce chemin passant par Jurens est orienté ouest-est, tout à fait perpendiculairement à l'antique voie de communication Chancy-Chaumont orientée nord-sud et tout à fait perpendiculairement au réseau hydronymique. Il descend de Cortagy (Cortager sur la carte), situé sur le Vuache, seul lieu cité de la paroisse de Savigny ! Tout cela pour confluer vers une voie descendant du Salève depuis la Chartreuse de Pomier et descendre jusqu'au Rhône, à proximité du pont de Chancy.

Qui pouvait bien emprunter ce chemin assez connu pour qu'il figure sur une carte du pays ? Une évidence : les transhumances !

On sait que depuis des siècles et des siècles, les hommes ont mené leurs troupeaux en estive dans les pâturages d'altitude. Dans le milieu du XII^e siècle, l'abbaye de Chésery (Ain) et la chartreuse d'Oujon (Pays de Vaud) se disputèrent les droits de pâturage sur le Vuache, conflit qui « ne tarda pas à prendre des allures de grave conflit juridictionnel entre l'évêque et le comte de Genève[1] ».

Ces deux monastères, établis de part et d'autre de la chaine jurassique, rivalisaient en termes d'élevage et étaient obligés de se partager les droits d'alpage sur l'ensemble des Monts Jura et les « proches » contrées. Chézery jouissait de droits nombreux depuis le Mont-Sion jusqu'à Chaumont et depuis Valleiry jusqu'au Vuache, concédés par les comtes de Genevois. Oujon de même ; vers 1213, Hugues de Salleneuve faisait don à cette dernière du droit de « paisson » sur toutes ses terres, et à l'heure de sa mort, en 1239, lui accordait droit de pâturage sur toute la forêt de Bougiz, située dans les bas de Viry.

Chézery a développé une forte empreinte sur le secteur du Vuache. Vers 1245, grâce à une donation, elle put établir une grange à Vulbens.

À quelques encablures, sur le flanc nord du Vuache, au terroir de la paroisse de Dingy-en-Vuache, un lieu-dit La Grange, où l'on trouve de nombreux et vieux châtaigniers — arbre de prédilection des moines pour préserver des famines — désigne assez un autre établissement de ce type. En 1265, une hypothèque contractée par Jocerand de Cortagy permettra à ces mêmes moines d'établir une grange audit lieu de Cortagy. Olivier Guichard précise par ailleurs que le village actuel d'Olliet, à proximité immédiate du village de Cortagy, n'était autre qu'une ancienne station de berger, « olliet » en patois, située au pied d'un vieux chêne qui servait de limite.

L'estive de troupeaux appartenant aux moines ne fait donc aucun doute et ce chemin en est le témoignage.

**Des toponymes évocateurs**

Lorsque ce chemin se fraie son passage sur la paroisse de Dingy, il s'engage sur deux lieux-dits contigus qui portent des toponymes anciens puisqu'ils figurent déjà sur la mappe sarde de 1730 : *Au Parc* et *Fontainery (Fontagny)*. Fontainery désigne un endroit riche en sources. Quant au toponyme *Au Parc,* « en franco-provençal le terme « par* et ses dérivés *parchè*, *parsyère* ne désignent pas seulement "l'enclos en plein air" pour les moutons, mais aussi un pacage. Ces toponymes ont dû désigner par le passé les espaces grossièrement enclos de pierres où le troupeau séjournait la nuit, en l'absence d'abris en dur[2] ».

De l'eau, un enclos pour la nuit à l'abri des bêtes sauvages, tout désigne une étape sur le chemin de la transhumance.

**La vaine pâture**

Le terroir de la commune de Dingy-en-Vuache fut accaparé au XVII^e siècle par des bourgeois d'Annecy qui virent là un bon placement. Ils purent racheter nombre de terres aux paysans qui s'étaient endettés pour survivre dans un siècle calamiteux. On trouve dans les archives toute une série de baux datant du XVIII^e siècle, par lesquels ils

[1] *L'abbaye de Chézery – Des origines à la grande peste (1140-1348)*. Olivier Guichard. Société d'histoire et d'archéologie du Pays de Gex. 2000.

[2] *Lieux en mémoire de l'alpe. Toponymie des alpages en Savoie et val d'Aoste*. Hubert BESSAT & Claudette GERMI. ELLUG 1993- Programme Rhône-Alpes- Recherches en Sciences humaines.

donnaient leurs biens en fermage et dans lesquels une contrainte était sans cesse réitérée : « tenir les biens clos et ne permettre sur iceux aucune innovation » ou encore « tenir les biens clos et emparrés ». Il semble que le souvenir du droit de vaine pâture subsistait encore vivement à cette époque et que ces bourgeois tenaient à s'en protéger.

**Le pont de Chancy**

Mais que ce soit pour venir ou rentrer, de Chézery ou d'Oujon, il fallait traverser le Rhône !

Difficile pour un troupeau de passer le Rhône. À gué ? Il y avait bien le pont de Grésin, de simples passerelles jetées sur le rocher qui émergeait au milieu du fleuve ; dantesque ! le passage à traille de Cologny ?

Non, pour passer le Rhône, tous les chemins menaient au pont de Chancy depuis qu'en 1424 la famille de Rossillon, détentrice de la forteresse de Pougny, avait obtenu l'autorisation d'établir un pont de bois soumis au droit de péage[1]. Ce pont fut rompu à plusieurs reprises, ainsi en 1447, avant d'être reconstruit en 1491. Il sera à nouveau détruit en 1589 par les Genevois, pour contrer la menace savoyarde, et on lui substituera finalement une traille qui durera jusqu'au XIX^e^ siècle.

À la date où fut éditée pour la première fois la carte, vers 1600, le pont de Chancy avait donc été détruit. L'abbaye de Chézery, elle, avait été anéantie par les Bernois en 1590. Quant à la chartreuse d'Oujon, elle avait perdu toute existence sous la férule de la Réforme dès 1537.

Ce chemin évoqué n'était déjà donc plus qu'une antiquité[2]…

Cette carte vaut d'être étudiée sous, entre autre, cet aspect transhumance. On trouverait dans les toponymes encore employés aujourd'hui trace de cette ancienne activité. Par exemple, dans le Minutier de Viry[3], on trouve la mention, sur le mont Sion, d'un lieu nommé le Grand Enclos. Ne correspondrait-il pas au lieu-dit « La Chèvrerie » sur la carte IGN contemporaine ?

Claude Mégevand a initié à La Salévienne des recherches en toponymie. Lui-même, en partie grâce à cette science, est à l'origine de la découverte du fanum de Présilly…

***Dominique Miffon***

[1] L'archéologue Blondel pense qu'il a pu exister un pont à cet endroit dès l'époque romaine.

[2] Il subsiste malgré tout dans la route communale qui descend de Cortagy. Ensuite, un faible tronçon à travers champs sur Dingy a été restauré pour les piétons. Puis il est emprunté par les voies communales qui traversent Jurens, Chênex, Germany…

[3] Manuscrit du XVI^e^ siècle possédé par La Salévienne.

# On ne touche pas au patrimoine ! Un vol dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne en 1730[1]

*À Claude*

Jacques Albrieux, conseiller du Roy, juge corrier commun de la cité et ressort de Saint-Jean-de-Maurienne reçoit dans son étude le 15 juillet 1730, trois révérends seigneurs et chanoines de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne : Marc Aureille Médail, Joseph-Ignace Berger et Antoine Albrieux. Ils viennent se plaindre et dénoncer « qu'on s'est aperçu dès le lendemain du jour des Rois, qu'il manquoit la garniture du devant de leur maître-autel ». C'est le révérend seigneur et chanoine Joseph Favre, sacristain de ladite église, qui a révélé le vol. Convoqué pour témoigner, il prête serment la main sur la poitrine à la manière des ecclésiastiques, puis décrit l'objet du vol : « la garniture d'un devant d'autel appartenant au maître-autel. Une étoffe précieuse d'un fond de soie, couleur tirant sur le bleu, chargée de fleurs d'or et d'argent, faite d'un drap garni d'une frange d'or et d'argent faite en feston, très précieuse et très pesante, avec quatre bouts de dentelle d'or, placée dans l'étendue et au revers du devant d'autel et de haut en bas, de la manière qu'on les place sur les devants d'autel ».

Un des clercs de la cathédrale, le 14 au soir, en passant derrière le maître-autel s'aperçoit que la garde-robe qui y est placée et dans laquelle on range les devants d'autel est ouverte et que les serrures ont été forcées. Il prévient le vice-sacristain, le révérend Brun « qui y est allé visiter et a trouvé qu'on avoit décousu ledit ornement de son cadre, sur lequel on n'a laissé que la toile qui lui servait de doublure ». Or, l'année précédente, on a déjà volé dans la cathédrale deux autres ornements précieux, et notamment un ornement et crépine « qui étoit d'un broccard[2] bouclé relevé d'une broderie en argent », un voile de calice garni d'une toile d'ajout avec des fleurs d'or, et une boucle à corporal garnie d'un galon d'or fort large à fond blanc avec des fleurages de soie en broderies. Mais il s'avère aussi que l'on a volé dans la chapelle épiscopale les quatre flambeaux d'argent de l'autel, ainsi que l'ornement du tronc épiscopal, un drap d'or avec sa frange et, divers linges précieux qui servent à l'autel, comme des dentelles et des nappes d'autel, des bourses et des voiles à calice.

Les chanoines soupçonnent un tailleur d'habit de la ville, nommé Claude Darve. Claude qui exerce une activité qui lui rapporte peu apparemment a fait l'année précédente, soudainement, un voyage à Genève. Il est resté assez longtemps dans cette ville et à son retour, « a paru assez bien ainsi que toute sa famille, habillé de neuf, pendant que depuis bien longtemps il n'apparaissait pas en état de faire de semblables dépenses ayant peine de subsister de son travail ». Cette nouvelle fortune a éveillé les soupçons des chanoines. Un deuxième élément vient confirmer ces soupçons.

[1] Réf. : Archives départementales de la Savoie, série 2B, 1441 et 14418
[2] Brocart : étoffe de soie rehaussée de dessins brodés d'or et d'argent.

Le matin du 15 juillet, Claude Darve se rend à l'église pour servir la messe. Il entre dans la sacristie pour prendre son missel. Le sacristain se met alors à parler avec des fidèles du vol constaté la veille, tout en surveillant discrètement Claude Darve. Lorsqu'il entend les propos du révérend chanoine, Claude change de couleur, repose son missel et quitte précipitamment l'église. Convaincus de sa culpabilité, les révérends chanoines se rendent chez le juge où ils déposent une plainte et demandent de faire procéder, en l'assistance de l'avocat fiscal provincial, à une visite et à des recherches dans la maison dudit Claude Darve et même ailleurs si besoin pour voir « si on ne retrouvoit quelques-uns des effets volés ». Tous se rendent dans le bureau de l'avocat fiscal qui écoute les plaignants et fait des réquisitions semblables à celles du juge corrier. Le juge Albrieux envoie immédiatement les cinq soldats de justice de la province, Nicolas et Jean Bozon, Claude Mollaret, Vincent Jullien et Julien Champier, sous les ordres du sergent Bouvier pour « environner la maison Darve située Grande Rue et apporter du servis selon le besoin ». Le juge, l'avocat fiscal, leur greffier et les chanoines Médail et Albrieux arrivent alors, entrent dans la maison et font procéder à la visite. Elle commence par la cuisine, où ils ne trouvent rien, puis se poursuit par une petite chambre appelée poële qui se trouve derrière la cuisine et dans laquelle il y a une petite garde-robe. Les soldats ouvrent la première porte du meuble, ne constatent riende particulier. La deuxième porte est fermée à clef. Lorsqu'ils demandent à la femme de Claude Darve, nommée Jacqueline Chaix, de l'ouvrir, celle-ci répond qu'elle ne peut pas le faire, car c'est leur fille qui en a la clef et elle est absente. Les visiteurs repassent dans la cuisine, décident d'envoyer chercher la fille. Pendant qu'ils délibèrent, le caporal de justice Nicolas Bozon, un des cinq soldats, s'aperçoit que la femme de Claude Darve, restée dans le poële, ouvre la deuxième porte du garde-meuble, en sort un panier qu'elle cache sous le garde-paille du lit qui se trouve dans la pièce. Lorsque Nicolas Bozon s'approche pour voir ce qu'elle cache, la femme « lui saute au col », le saisit par les cheveux et lui dit : « Je t'en prie, laisse cela Nicolas, il y aura quelque chose pour toi ». Le bruit fait revenir les représentants de la justice qui ordonnent à Bozon de fouiller sous le lit. Jacqueline se laisse tomber au pied du lit pour essayer d'empêcher la fouille. Bozon insiste et parvient à sortir le panier. À l'intérieur se trouvent dix-neuf « pelottons, une bonne partie grosse comme le poing, les autres un peu plus petits, tous noirs et brûlés, sur lesquels il paraissoit de l'argent ». Et « ayant reconnu que c'étoit de l'argent brulé », le juge et les chanoines interrogent la femme de Claude Darve. Lorsqu'ils lui demandent d'où vient cet argent, elle ne nie pas et répond, « qu'il fallait bien qu'ils fassent quelque chose pour vivre, qu'on leur avoit fait payer des choses qu'ils ne devoient pas ». Le juge fait alors peser les pelotons. Ils pèsent trois livres en moyenne. Il les fait plier dans un linge qu'il fait cacheter de son sceau sur deux bandes de papier en croix avec de la cire rouge d'Espagne, puis remettre au greffier. Il ordonne alors au sergent de justice de traduire dans les prisons de la ville Claude Darve. Jacqueline Darve aurait alors dit à Nicolas Bozon : « tu aurais pu m'éviter ce qui m'arrive et sauver la chèvre et les choux ». Lorsque Collomban Darve, le fils ainé, arrive et voit sa mère et ses sœurs en larmes, il demande ce qui se passe. Sa mère lui répond qu'on a mis son père en prison. Collomban sort alors un couteau de sa poche et tente de se l'enfoncer dans le ventre. Nicolas Mollaret, un des gardes, parvient à l'en empêcher. Il est arrêté ainsi que sa mère et tous deux sont emmenés à la prison de Saint-Jean-de-Maurienne.

Les chanoines font alors remarquer que la quantité d'argent trouvée est bien inférieure à celle qui leur a été volée et ils demandent que l'on fouille le reste de la maison et tous les meubles. Cette suite de perquisition ne permettra de « trouver autre chose qui puisse servir de corps de délit ». Le notaire royal collègié Truchet, appelé sur les lieux, réalise un inventaire complet de ce qui se trouve dans la maison. À l'issue de l'inventaire, tous les biens de Claude Darve sont remis à son beau-frère, André Chaix, qui en a obtenu la main levée. Le juge, n'ayant trouvé personne dans la famille ou chez les voisins pour garder

la maison, nomme deux soldats de justice à cet effet. Au moment de rédiger le procès-verbal, un autre chanoine, le révérend Favre arrive et déclare qu'il avait commandé à Claude Darve une chasuble de serge de Londres noire, qu'elle était presque terminée puisqu'il ne manquait que le galon du bord. On cherche en vain la chasuble. Le procès-verbal est établi, signé par les juges, le greffier et les chanoines ainsi que par les soldats de justice.

Le lendemain, le juge et l'avocat fiscal se rendent à l'église cathédrale où les révérends chanoines Favre et Berger leurs montrent la garde-robe en bois blanc, de neuf pieds et demi de hauteur, sept pieds de largeur et trois pieds et demi de profondeur, placée derrière le maître-autel. Elle a deux portes. Celle de droite a bien été forcée avec un marteau, on voit la trace de quatre coups. À l'intérieur, il reste des ornements et des devants d'autel. C'est là que se trouvait celui qui a été volé. Il mesurait huit pieds de long pour trois de large. Il était comme les autres pliés en quatre. Il reste effectivement la « toile d'ausserie[1] rouge » sur laquelle on voit les traces des endroits où l'on a découpé la dentelle et les franges.

Le juge et l'avocat fiscal commencent leurs investigations. Le premier témoin appelé par le juge est Jeanne-Marie, fille de feu Pierre Rapin, femme de Louis Boucheroz. Elle est âgée de cinquante ans. Originaire de Valloire, elle vit à Saint-Jean-de-Maurienne, où elle est tailleuse d'habits et c'est la voisine de Claude Darve. Son témoignage va se révéler embarrassant pour la famille Darve. Le greffier lui lit dans un premier temps le procès-verbal établi la veille, puis le juge lui demande ce qu'elle en pense. Elle dit et dépose : « le premier jour de la courante année qui était un dimanche, je me levais de grand matin pour aller faire mes dévotions à l'église cathédrale de Maurienne et m'étant présentée devant la porte appelée porte de Saint-Pierre[2], qui est celle qu'on est en coutume d'ouvrir la première, l'autre fermant du dedans, je la trouvais fermée. J'attendis que le sous-sacristain vînt ouvrir et dès qu'il l'eut ouverte, j'entrais immédiatement après lui et m'allais mettre à genoux devant la grande porte de fer qui ferme le chœur[3] et dans le temps-là, ledit sous-sacristain ouvrit la sacristie[4], de là il passa au chœur où il commença par ouvrir une porte dudit chœur qui tend vers l'autel de Saint-Pierre[5] puis immédiatement après, il vint ouvrir ladite porte de fer devant laquelle j'étois. Dès qu'elle fut ouverte, je vis Collomban fils ainé de Claude Darve qui sortit du chœur par ladite porte de fer devant laquelle j'étois, mais je ne sais pas s'il étoit resté pendant la nuit dans ledit chœur, où s'il venoit d'y entrer. Mais je ne l'avois point vu devant l'église quand j'y suis entrée ».

Quand le juge lui demande si elle est au courant des vols faits dans la cathédrale, elle répond qu'elle est au courant, car l'affaire a fait grand bruit en ville, mais qu'elle ignore qui peuvent être les coupables. À la question concernant le voyage à Genève de Claude Darve, elle répond qu'effectivement Claude Darve et son fils Collomban seraient partis le jour de la Saint-Jean, pendant dix jours, et que ce serait pour Genève, où ils auraient rencontré un prêtre, dont elle ignore le nom. Elle précise que le jour du départ, elle a dit à la femme de Claude : « Votre mari et votre fils sont des gens particuliers puisqu'ils s'en vont dehors le jour que les étrangers viennent en dévotion ici, le jour de la fête de la ville ». Jacqueline Darve lui répond qu'ils sont allés travailler à Lanslebourg. Elle confirme qu'à son retour, elle lui a vu plus d'argent qu'auparavant, qu'il était habillé de neuf et qu'il avait dégagé une robe de sa femme qui était engagée depuis longtemps chez le chanoine Borrely et qu'il avait aussi acheté un habit de revente à son fils. Enfin quand le juge lui demande si elle sait ce que les gens

[1] Ausserie = aussière, gros fil.

[2] Porte latérale s'ouvrant sur le côté de la cathédrale qui fait face à l'église Notre-Dame.

[3] Le chœur était fermé par une grille située au sommet des marches qui montent à l'autel actuel.

[4] Chapelle Sainte-Thècle actuelle.

[5] Autel situé à droite du chœur, au niveau de la porte d'entrée de la sacristie actuelle.

qui ont fait travailler Claude Darve pensent de lui, elle répond qu'elle a plusieurs fois entendu dire qu'il « gardoit de l'étoffe et qu'il étoit un peu léger à la harpe ». Le procès-verbal est établi, elle maintient ses déclarations et signe d'une croix, étant illettrée.

Le témoin suivant se nomme Barthélemy, fils d'Étienne Roux. Originaire du Dauphiné, il habite la cité de Maurienne. Âgé de seize ans, il est clerc de la cathédrale de profession. Il explique qu'il se trouvait dans la sacristie ce matin du 15 juillet, où se trouvaient aussi les chanoines Médail, Martin et Vernaz qui, tout en se chauffant à la braisière, parlaient du vol du devant d'autel. Entre dans le chœur, Claude Darve, qui prend son missel pour servir la messe, et qui entend les propos des chanoines qui ajoutent qu'il faut fouiller partout. Barthélemy voit alors Claude changer de mine, devenir tout rouge, puis « il pâlit entièrement, quitte le missel qu'il a dans la main et s'en est allé tout d'abord sans entendre la messe ». Le clerc le suit, le voit sortir par la grande porte de la cathédrale[1], revient vers celle appelée porte de Saint-Pierre, puis se retire par la ruelle qui tend à sa maison.

La découverte du vol s'est faite de façon fortuite. Elle est expliquée par le troisième témoin, Pierre Girard, lui aussi clerc de la cathédrale et âgé de quinze ans. Il raconte que le samedi 14, vêpres étant dites, il monte les marches du maître-autel pour aller éteindre la chandelle qui se trouve dessus et qu'en redescendant, il rate une marche, se fait mal et que « pour s'empêcher de hurler, il portoit la main sur la grande garde-robe qui se trouve derrière l'autel », et dans laquelle on met des ornements et notamment les devants d'autel. Il la trouve ouverte, les serrures détachées ne tenant plus que par un clou et le bois arraché à l'endroit où les serrures ferment. Il s'empresse d'aller prévenir messire Brun le bénéficier sous-sacristain qui constate le vol du plus beau devant-d'autel.

Collomban Darve est interrogé en prison[2] par le juge Albrieux. Il nie tout avec conviction. Il n'est pas allé dans le chœur. Personne n'a pu le voir sortir. D'ailleurs ce jour-là, il était à Saint-Julien [de Maurienne]. Deux témoins : l'avocat Gravier et un nommé Riondet peuvent l'affirmer. Il n'a jamais été à Genève. À cette date, il travaillait avec son père à Lanslebourg chez des paysans dont il ne connait pas le nom. Il explique le subit afflux d'argent par la vente, à un dénommé Jacques Rey, d'une boutique qu'ils possédaient à Saint-Sorlin et d'un jardin à Mme Hustache. Lorsqu'on lui montre les pelotons d'argent, il affirme que c'est la première fois qu'il les voit. Enfin, il explique son absence le jour de la perquisition par le fait qu'il était parti le mardi accompagner de gros géomètres dont il ne connait pas le nom, mais qui parlaient piémontais, jusqu'à Chambéry. À l'aller, ils ont couché à Aiguebelle, chez une grosse femme dont il ne connait pas le nom. Revenu le samedi, il a monté le cheval à Albiez-le-Jeune, en passant par Villargondran, chez un paysan qui est « un peu courbé » et dont bien sûr il ne sait pas le nom. Sa situation semble s'améliorer un peu. Le juge hésite. Sauf que le lendemain, Jean Bozon, un des gardiens de la prison, affirme qu'il a discuté dans la cour avec Collomban, qu'il lui a dit que c'était une folie d'avoir volé des biens d'église et que ce dernier lui a répondu que c'était pour payer leurs dettes. Le témoin suivant est François Roullet, menuisier âgé de trente-trois ans. Il explique qu'il a été invité à boire avec Claude Darve par Boucheroz, un autre tailleur d'habits, car ce dernier voulait « confesser Darve et qu'il étoit aussi curieux de savoir où il avoit été parce que la femme de Darve est venue emprunter son carreau de tailleur pour lui faire croire que son mari et son fils alloient travailler en Haute Maurienne ». Boucheroz avait été interpellé par cette attitude car, en se rendant à Chambéry, il avait vu ledit Darve à Bourgneuf, puis son fils Collomban en train de plumer des poules chez Marand à Saint-Jeoire. Quand les deux compères interrogent Claude Darve celui-ci esquive d'abord les questions, puis dit qu'il s'est rendu à

[1] La façade de la cathédrale est encore la façade romane, avec une seule porte donnant sur un narthex d'où partent les marches qui conduisent au jubé puis au chœur.

[2] La prison est située au cœur de l'immeuble du tabellion, bâtiment situé à gauche de la mairie actuelle.

Chambéry pour voir l'avocat des pauvres, un certain Giraud, et lorsqu'on lui dit qu'il n'était pas sur le bon chemin, il affirme qu'il n'a pas pu traverser la rivière à Aiton pour passer par Saint-Pierre (d'Albigny), car elle était trop grosse et qu'il a dû revenir en arrière. « Dès lors nous comprîmes qu'il mentait ».

Jacqueline Chaix épouse Darve, âgée de trente-trois ans, est interrogée dans l'auditoire royal de la chambre criminelle de la prison. Lorsque le juge lui demande d'où viennent les pelotons, elle répond qu'ils sont composés de ceintures « du vieux temps que les femmes portaient des coiffes », qu'elle en a vendu à des femmes de Villargondran, et de boutonnières et de boutons de deux habits de géomètres d'Albiez-le-Vieux et de Mont-Denis[1], qui les ont laissés pour payer la façon. Elle va alors contester l'ensemble des informations contenues dans le procès-verbal établi lors de son arrestation. Elle explique qu'ils ont dû vendre leur maison pour payer les dettes qu'ils avaient contractées auprès de MM. Opinel et Germain. Lorsque le juge lui demande pourquoi ils n'ont pas plutôt vendu les précieux pelotons, elle répond qu'ils étaient engagés chez la veuve Martin.

Claude Darve est à son tour interrogé. Il est âgé de quarante-deux ans. Il commence par nier toutes les accusations faites contre lui. Il ne sait pas pourquoi il est emprisonné, ne s'est jamais rendu à Genève. Le seul voyage qu'il ait fait a été de se rendre une fois à Chambéry. Il affirme que son fils n'a pas quitté Saint-Jean-de-Maurienne et qu'il n'a jamais bu avec son voisin. Lorsque le juge lui demande d'où viennent les pelotons d'argent, il cite plusieurs clients pour lesquels il a fait des habits avec des galons d'argent, ou pour qui il a remplacé des boutons d'or par d'autres en argent. Il a conservé les boutons enlevés et ceux qu'on lui a donnés et qui n'ont pas été utilisés. Il aurait également acheté à bas prix des habits sur lesquels il y avait de l'argent. Il ne sait plus quoi répondre lorsque le juge lui fait remarquer que tous ces prétendus boutons ne parviennent pas à égaler le poids des pelotons.

[1] Depuis 1728, Victor-Amédée II a ordonné la mensuration de la Savoie. Les géomètres interviennent en Maurienne en 1729 et 1730.

Le juge qui souhaite résoudre aussi les autres vols, décide alors de s'adresser à l'évêque de Maurienne, Mgr de Masin[2], pour obtenir un monitoire[3] : « L'avocat fiscal de la province du mandement expose à V.E. que les vols fréquents que l'on a fait dans cette province depuis quelques années étant restés impunis faute d'en avoir découvert les auteurs, cette impunité leur a donné lieu de continuer leurs larcins et de porter leurs mains sacrilèges jusque dans le sanctuaire et dans la chapelle de V.E. et si on ne porte un prompt remède pour arrêter le cours d'un mal si dangereux, on a lieu de craindre que les mêmes voleurs après avoir dépouillé les autels ne s'en prennent aux vases sacrés ou peut-être même à des profanations de ceux où repose notre Auguste Sauveur. [ ] La preuve de semblables délits est très difficile à établir et ceux qui en sont informés ou qui peuvent vous en fournir des indices, les uns ne veulent pas, ou n'osent pas le faire, s'ils n'y sont forcés par les Censures ecclésiastiques ». Le juge demande et obtient de l'évêque qu'il procure, monitoire, cours, publication et fulmination[4] pour que les gens viennent témoigner. C'est Joseph-Philibert Balbis, prêtre, docteur en droit de l'université de Turin, chanoine de la cathédrale, official général du diocèse de l'évêché de Maurienne qui le publie. La peine promise à ceux qui ne viendraient pas témoigner est l'excommunication. Trente autres témoins se présenteront et seront entendus.

Le 28 août 1730, le juge rend sa sentence. Elle sera confirmée par le Sénat de Savoie et maintenue après appel. Claude Darve est condamné aux galères perpétuelles pour le vol du devant d'autel et à la mort naturelle pour les autres délits.

[2] François-Hyacinthe de Valpergue de Masin, évêque de Maurienne de 1686 à 1736.

[3] Lettre d'un juge ecclésiastique qui somme les fidèles de révéler au juge séculier ce qui pourrait éclairer la justice sur certains faits criminels.

[4] Écrit à caractère religieux qui condamne une thèse ou quelqu'un.

Jacqueline Chaix son épouse sera remise entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour être par lui conduit un jour de marché par les lieux accoutumés de la présente citée et par lui battue et fustigée[1] de verges jusqu'à effusion de sang.

Elle sera également bannie des terres de la correrie et cour commune pour une durée de cinq ans. Collomban, considéré comme victime de ses parents, sera élargi en l'attente d'éventuelles nouvelles informations.

On ne touche ni au patrimoine ni aux biens d'église.

***Pierre Geneletti***

Un élément de patrimoine sauvegardé grâce à La Salévienne.

[1] Battre à coups de bâton, de fouets ou de verges.

# Quelques mots sur la châtellenie de Mornex

Avec l'honnêteté intellectuelle et la sagacité qui le caractérisent, Claude Mégevand m'avait sollicité, il y a de cela une dizaine d'années pour autoriser le bulletin municipal de Monnetier-Mornex à publier des extraits de mon ouvrage sur l'apanage. Je leur avais accordé bien volontiers cette permission et Claude m'avait sympathiquement, en retour, transmis copie de l'article en question. En écho à cette anecdote et en hommage à Claude, je voudrais ici évoquer le passé de Mornex qui, jusqu'au XVII^e^ siècle, a fait figure de localité repère, en tant que centre d'une châtellenie.

Au Moyen Âge, cette circonscription, aussi appelée mandement, était, rappelons-le, le territoire sur lequel s'exerçait l'autorité d'un châtelain, agent représentant le pouvoir princier, dans les domaines militaire, judiciaire et fiscal. Ce cadre a perduré d'ailleurs bien au-delà de la période médiévale et a même trouvé une résurgence au XIX^e^ siècle, sous la Restauration sarde[1]. Pour illustrer cette problématique et pour rester dans le territoire de prédilection de La Salévienne, je souhaiterais ici analyser les limites de ce mandement et l'état du château au XVII^e^ siècle, à partir d'un document inédit.

Le mandement de Mornex était, dès le XIII^e^ siècle, une des châtellenies établies par le comte de Genève. La première mention qu'on en trouve date de 1289, tandis que le château est attesté dès le milieu de ce siècle[2]. Les Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie en conservent les comptes de 1368 à 1559[3]. Un dépouillement systématique nous apporterait, assurément, une foule de détails sur l'organisation du mandement et ses limites. On dispose cependant de quelques documents qui vont nous permettre d'en cerner les contours. Les *Informaciones numeri focorum*[4], recensement datant de 1515, dresse la liste des villages et hameaux qui en font partie : Polinge, Les Esserts, Naz, Moulin, La Muraz, Merdasson (en latin *Bouserium*), Le Sappey, Clarnant, La Grange, *Muceti* et Vovray. Cent vingt ans plus tard, vers 1635, le manuscrit qui décrit l'apanage de Genevois donne le tableau de ce mandement : il est composé, nous dit-on, des paroisses d'Étrembières, Monnetier, Esserts, La Muraz « pour un partie, d'autant que le reste est du mandement de Crédoz, province de Faucigny », Le Sappey, Vovray, Reignier et Ésery[5]. Ces témoignages sont précieux pour nous donner une idée de l'étendue de notre circonscription, même si la précision fait un peu défaut.

[1] Sur les châtelains, on consultera É. Dullin, *Les châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie en deçà des Alpes*, Chambéry, 1911 et *« De part et d'autre des Alpes » : les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge,* actes de la table ronde de Chambéry, 11 et 12 octobre 2001, Paris, 2006. Sur cette institution dans l'apanage de Genevois, dont faisait partie Mornex : L. Perrillat, *L'apanage de Genevois aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles : pouvoirs, institutions, société*, Annecy, 2006, t. I, p. 453-495.

[2] M. de La Corbière, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève : étude des principautés et de l'habitat fortifié (XII^e^-XIV^e^ siècle),* Annecy, 2002, p. 56 et 84.

[3] Sous les cotes SA11851-11926 et 17859-17877.

[4] ADS, SA1863, fol. 193-198v.

[5] BnF, ms. fr. 32887, fol. 170v.

Pour être mieux renseignés, il faut attendre 1682 et des procès-verbaux dressés à l'occasion de la création du marquisat de La Roche. Resituons le contexte. Au début des années 1680, pour financer le projet de mariage du duc Victor-Amédée II avec l'infante de Portugal, le gouvernement turinois entreprend de vendre les terres du Domaine ducal et spécialement celles du Genevois et du Faucigny. Le Prince distribue dès lors une douzaine de titres, assortis de revenus. Les mandements de Mornex et Monnetier sont, en 1682, regroupés avec celui de La Roche pour former un marquisat, en faveur de la famille Granery, acheteur de ces fiefs pour le prix considérable de 126 000 florins[1]. À cette occasion, plusieurs formalités sont réalisées, donnant lieu à la production de véritables rapports détaillés. On y trouve trois types de documents : sommaires apprises, verbaux de mise en possession et diverses « formalités ». Le premier ensemble (les sommaires apprises) sont des enquêtes où on sollicite des témoins qui donnent des descriptions très précises des confins des seigneuries et mandements ou sur les revenus économiques du fief (chasse, pêche, par exemple). Le deuxième ensemble comprend les verbaux de mise en possession, qui décrivent de manière précise la procédure par laquelle le nouveau propriétaire reçoit formellement le bien concédé. En troisième lieu, les diverses « formalités » ou procédures sont très variées suivant les fiefs : il peut s'agir d'actes d'état de bâtiment, d'attestations, de requêtes etc., toutes pièces qui sont autant d'annexes au dossier mais qui contiennent parfois des informations de première importance[2]. C'est précisément ce dont on dispose pour Mornex, sous la cote SA1034 : sommaires apprises où trois témoins décrivent le mandement, ses confins et les revenus qu'ils procurent, actes d'état des bâtiments ducaux de Mornex et Monnetier, dressés en mars 1682[3].

On peut en extraire les informations suivantes. Les trois déposants sont des praticiens du droit : maitre François fils de feu maitre Pierre Pernet, de Gaillard, âgé de 38 ans, maitre Georges Donyer, fils de maitre Michel, âgé de 46 ans, maître Jean-François fils de maitre Pierre Guilliet, 50 ans. Ces personnages n'ont pas été sollicités par hasard. À part François Pernet, ils ont tous été châtelains de Mornex : Georges Donyer pendant 8 ans, son père pendant 7 ans, Jean-François Guilliet pendant 8 ans et son père pendant 34 ans. Ils sont donc les mieux placés pour connaître les limites de l'exercice de leur autorité. Leurs dépositions, qui sont à peu près concordantes, nous apportent des détails très intéressants sur la superficie, la circonférence et les paroisses comprises dans le mandement de Mornex. Celles-ci sont : Les Esserts (comprenant aussi le village de Naz), Monnetier (avec Mornex), Le Sappey, une partie de La Muraz (sans y comprendre l'église et la cure, villages de : Montmathieu probablement lieu-dit Le Mont de nos jours, Cologny, Bovagne, Le Feu, Merdasson, Les Jacquet, Le Beufy, Lignère, La Croisette, Les Mouilles et Besace) et une large portion de la paroisse de Reignier (villages de : Méran, le chef-lieu, aux Naves, Turnier, Le Pont-Neuf, La Fin, Le Cret, Boringe, Magny, Rogny [lieu-dit non identifié], Morlange, Arculinge, Moussy, Cusy, Yvre, Polinge, Marsinge et Vorzier).

À l'énumération de ces localités, les déposants adjoignent la description des « confins » : de bize (au nord), la frontière entre Étrembières et Mornex se situe sur une pièce de terre appelée chez Ramu possédée par maitre Georges Donyer, sur laquelle il y a une grande pierre qui sert de limite, à quatre ou cinq pas du grand chemin allant de Mornex à Étrembières. À 200 pas de là est une pièce de terre appelée le Champ des Fourches où il y avait jadis les patibulaires de

[1] *J. Nicolas, La Savoie au XVIII^e siècle : noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978, t. I, p. 34.

[2] Pour situer le contexte de ces ventes du Domaine et la typologie des documents, je me permets de renvoyer à : L. Perrillat, *Pouvoirs seigneuriaux et châteaux en Savoie à la fin du XVII^e siècle, d'après les documents concernant l'aliénation du Domaine ducal*, Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2012, n° 42, p. 18-29.

[3] Tout ce qui suit est, sauf mention contraire, tiré des documents sous cette cote.

Mornex, formées de quatre piliers : il s'agit de la potence où on pouvait exécuter les malfaiteurs et qui avait une portée symbolique. Ce modeste édifice exprimait la puissance du seigneur et son pouvoir de haute justice. La limite se prolonge en suivant l'Arve, tout le long du levant et une partie du couchant jusqu'à la pierre Abord et au-delà de la maison de noble François d'Arenthon de Chastillon, étant précisé que cette maison est comprise dans la juridiction de Mornex. Au midi (sud), les confins abornent avec les mandements du Châtelet-de-Crédoz et La Roche mais ils sont plus incertains, à tel point, nous dit l'enquête, « qu'on ne sçauroit bonnement désigner les endroicts par où sont les limites seüres ». Il est par contre avéré qu'ils comprennent le village de Saint-Ange à Reignier mais n'englobent pas le village de Pers, qui ressort du mandement de La Roche, ni Arbusigny. Depuis Arbusigny, les limites vont jusqu'à Bellecombe, le Châtelard-du-Foug, Menthonnex puis Vovray, sans les comprendre, sauf la famille de La Chavane habitant Vovray qui dépend du mandement de Mornex, puis elles suivent le grand chemin de Lestraz qui partage le Salève. On précise aussi, de façon très intéressante : « laquelle montagne [du Salève] se trouve entièrement dépeuplé aujourd'huy », ce qui sous-entend qu'elle l'était auparavant. Elles passent au pied de la croix de pierre appelée la Croix de Vovray et va jusqu'à frôler Cruseilles en passant par le village de Rogin. Nos témoins se font également géomètres car ils donnent quelques précisions sur la superficie du mandement (environ trois lieues entre Étrembières et Cruseilles et deux lieues et demie entre l'Arve et le chemin de Lestraz) ainsi que sa circonférence, estimée entre six à sept lieues, « et dans les confins cy-dessus le territoire de Monettier se trouve enclavé », nous précise encore le document.

Les documents nous renseignent aussi sur les bâtiments appartenant au duc, à Mornex et à Monnetier. Ce sont de précieux témoignages de l'état de ces édifices, qu'on peut mettre en relation avec les procès-verbaux les concernant dressés au milieu du XVI^e siècle[1]. À Mornex, le château n'est que ruine : il y a les masures d'une tour carrée de 4 toises (environ 8 mètres) de hauteur, « toute entrouverte de toute part et preste à tomber ». Les deux tiers de la porte de cette tour ont été enlevés, probablement remployés par les gens du pays pour d'autres constructions. À Monnetier, c'est encore pire : sur un terrain d'environ un journal, le château est entièrement « en mazure », il ne reste aucune pierre de roche de la porte, il y a quelques pans de murs où on trouve des fenêtres en très mauvais état, un « croton » (cave) qui menace ruine, deux tours carrées en mauvais état « toutes gastés par l'injure du temps et par le feu que l'on cognoist avoir consumé le reste par les morceaux des bois qui se voient encore dans les murailles ». En revanche, au village de Mornex, se trouve une maison appartenant au duc. Elle a échu à ce dernier, par saisie des biens d'un nommé Gringallet[2], châtelain et fermier de Mornex, à faute du payement de sa ferme. Elle a son entrée sur le grand chemin et au fond d'une petite cour, un escalier d'environ dix degrés conduit à une grande chambre en très bon état avec deux fenêtres de molasse visant sur la cour et une cheminée du côté du couchant. Il y a aussi deux autres petites chambres avec chacune sa fenêtre de molasse, l'une sur la cour, l'autre sur l'arrière, avec un cabinet carré au fond de la chambre donnant sur le devant. Il y a aussi une écurie où peuvent tenir trois chevaux, un petit bâtiment pour remiser du bois et un « croton carré ». On

[1] M. de La Corbière, *Entre Rhône et Mont-Blanc au XVI^e siècle : inspections dans l'apanage de Genevois-Nemours de 1553 à 1572*, Annecy, 2015, p. 51-53 et 252-253.

[2] Un noble Jean Gringallet est châtelain de Mornex entre 1515 et 1528 et maitre François Gringallet en 1566-1567 (L. Perrillat, *L'apanage…*, op. cit., t. II, p. 945).

compte encore un « membre eslevé au-dessus du couvert de la maison et basty en forme de tour » de sorte qu'on pourrait encore faire un grenier au-dessus du cabinet, « estant couvert de thuille avecq la girouette où est peinct la croix blanche », entendez par là les armoiries de la Maison de Savoie. L'acte d'état indique que le bâtiment a été recouvert l'année précédente, en 1681, tant en bois qu'en tuile, et se trouve dans un très bon état. Les documents complètent encore notre connaissance du mandement de Mornex, en précisant les revenus que cette terre apporte.

Il y a deux pièces de vigne à Mornex, outre la maison de Mornex et les ruines des châteaux, et surtout les cens et servis, droits seigneuriaux que le châtelain collecte pour le compte du duc. Ils sont bien modestes : 150 florins pour la ferme de Monnetier, 800 pour celle de Mornex, dont les revenus étaient perçus jusqu'en 1678 par Marie de Genève-Lullin, marquise de Pancalier. Tout au long du XVII^e siècle, la ferme du mandement de Mornex (parfois confondue avec celle de Monnetier) est d'un rendement réduit : elle oscille entre 100 et 300 florins pour stagner à 150 à partir de 1670… alors qu'elle avoisinait les 3 000 florins à la fin du XVI^e siècle[1]. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 1595 le duc de Genevois vend à Claude de Marolles, un de ses serviteurs, les recettes du mandement de Mornex, ce qui distrait l'essentiel du revenu de cette ferme des caisses ducales. Lequel de Marolles revend en 1610 ces recettes à la famille de Genève-Lullin, qui sont, en définitive, les véritables seigneurs de Mornex jusqu'à ce que les Granery prennent leur relais en 1682[2]. C'est ce qui explique, en partie, que le duc de Savoie, en ce début des années 1680 n'hésite pas à vendre des portions considérables de son Domaine car ce dernier, en définitive, ne lui rapportait guère.

Gageons que ces quelques notes sur la châtellenie de Mornex auront suscité la curiosité de Claude Mégevand et des Saléviens. Je n'ai, volontairement, pas identifié plus précisément lieux et limites : l'imprécision même des données rend parfois délicate l'interprétation. Il reviendra à Claude ou à d'autres membres de l'association, bien meilleurs connaisseurs des localités saléviennes que moi, de tenter un jour de retrouver les points de repère des confins, d'en dresser la carte et d'écrire de nouvelles pages sur ce beau coin du Genevois.

***Laurent Perrillat***
***Président de l'Académie salésienne***

Croix dite de Rogin. Cliché N. Debize.
Cette croix a une histoire très particulière *Cf* : http://www.la-salevienne.org/CPA-max.php?Indcart=1525

[1] On trouvera les montants des fermes du mandement de Mornex dans les registres des baux à ferme de la chambre des comptes de Genevois (ADS, SA3002 et ADHS, SA18704 et SA18714-18716) : 2 540 florins annuels pour l'exercice 1586-1592, 100 pour 1608-1616, 260 pour 1640-1646, 290 en 1652 et en 1664 (AST, Sezioni Riunite, inv. 16, registre n° 337 (1664), art. 38 des recettes) et finalement 150 en 1679 (AST, Sezioni Riunite, inv. 16, registre n° 352 (1679), art. 50 des recettes).
[2] ADS, SA11, fol. 157-160.

# En guerre sous le chaud soleil d'Afrique

Il est vraisemblable que tout un chacun, en cette quatrième année du centenaire de la guerre 1914-1918, se répète un chiffre inlassablement seriné : huit millions de Français mobilisés au cours de la Grande Guerre. En revanche, peu se posent la question : ont-ils tous fait la guerre ? Rappelons que le front s'étendait, grosso modo, sur 800 kilomètres, soit 800 000 mètres de longueur. En divisant 8 000 000 par 800 000, nous arrivons à 10 hommes par mètre de front !!! À l'évidence, sur ces huit millions, un bon nombre d'entre eux n'ont jamais vu le front, ou de manière épisodique. Les effectifs comptabilisés par la Commission de l'armée du Sénat[1] ne dépassent jamais : 2 817 695 pour les effectifs des troupes de l'avant additionnés à ceux de l'arrière ; 2 087 478 pour les dépôts, détachés, hôpitaux et autres outre-mer.

Pourquoi donc parler de cela et citer des chiffres ? Tout simplement, parce que les 120 023 Savoyards mobilisés au cours de la Grande Guerre n'ont pas, loin de là, tous eu pour seul horizon la lande lunaire d'un entre-deux tranchées du nord et du nord-est de la France.

**Un phare au chaud soleil d'une île africaine**

Jules Mugnier-Serand nait à Faverges le 13 mai 1872 d'un père archiviste adjoint aux Archives départementales de Haute-Savoie, et d'une mère négociante à Faverges. Lorsqu'il s'engage, le 29 septembre 1892, à la mairie de Souk Ahras (Algérie), pour le 1er Régiment d'Infanterie de Marine (RIMA), Jules déclare être employé des Postes et Télégraphes (PTT). Ses rêves de « voir du pays » se transforment en une affectation au bataillon stationné à Paris ! Son engagement terminé, il passe des Postes aux Ponts-et-Chaussées, très exactement au Service des phares et balises, tout à fait le genre de poste où l'on s'attend à voir des Savoyards ! Un phare pour rêver, oui, mais pour voyager ? Sa formation achevée, on l'affecte, pour son premier poste de gardien de phare, au tout nouveau phare de Beauduc[2], dans les Bouches-du-Rhône. Il y reste jusqu'au 29 juin 1906.

En 1905, sur l'île Tamara, la plus grande des Iles de Los, à moins de quatre kilomètres au large de Conakry (Guinée), a été achevée la construction d'un phare. Celui-ci se situe sur des rochers dominant l'océan de près de cent mètres. Il favorise la navigation d'approche du port de Conakry. Le ministère des Colonies ouvre un recrutement pour des volontaires acceptant d'aller vivre sur l'île de Tamara, où, par ailleurs, a été implanté un pénitencier. Jules Mugnier-Serand se porte volontaire. Sa candidature ayant été agréée, le Savoyard part en Guinée. À la mobilisation, bien qu'étant maître de phare, il est rappelé en France, où il débarque le 20 août 1914, au 1er bataillon territorial de zouaves et se retrouve, une fois de plus, à Paris. Dès février 1915, certainement en raison de l'altitude de son phare guinéen (?), il est muté au 1er Groupe d'aviation, puis en 1916, au 2e Groupe d'aviation.

1 Archives du Sénat (en ligne) : 69 S 120 et 127.
2 Le phare de Beauduc, mis en service en 1903, se situe sur la commune d'Arles, au sud-est de la Camargue.

En 1917, le Ministère des Colonies obtient du ministère de la Guerre, le retour au bercail de Jules Mugnier-Serand. Dès la fin du mois de mars, notre Savoyard retrouve son phare de Tamara avec le grade de maître de phare de 1re classe. C'est dans cette fonction, très éloignée de la boue des tranchées, qu'il est démobilisé le 20 décembre 1918.

Tombé amoureux de son phare, de son île, de la Guinée, Jules Mugnier-Serand finit sa carrière comme maître de phare et demeure en Guinée jusqu'à sa mort, à Conakry, le 14 mai 1933. Grand collectionneur de minéraux, ayant fait découvrir les ressources minérales de l'île de Rouma (îlot central de l'archipel de Los) à Alfred Lacroix, minéralogiste et géologue, ce dernier donne le nom de *sérandite* à un minéral, aussi rare que joliment rose, trouvé sur cette île.

**Savoyard, marin et radio, au Congo belge !**

Pierre Joseph Mouchet, né à Evires au lieu-dit « vers la gare » le 8 mars 1887, d'un père poseur au PLM et d'une mère au foyer, s'engage pour cinq ans au 5e Dépôt des équipages de la flotte de Toulon, le 24 janvier 1907, en tant qu'apprenti torpilleur. Ayant été breveté torpilleur le 15 octobre 1907, il sert à bord du « Descartes » lors d'opérations au Maroc, entre le 10 janvier et le 18 août 1908. Le 12 juillet 1910, il est nommé quartier maître torpilleur chef de poste TSF de 2e classe. Libéré de ses obligations le 24 janvier 1912, il se marie peu après, à Bellegarde (Ain) avec Émilie Trépier, dont le père et au moins un de ses frères, font partie de la grande famille du PLM. Cherchant un poste de radio-télégraphiste, — comment ? nous n'en savons rien —, il est recruté par l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK), au Congo belge, pour ses bureaux à Élisabethville[1]. Ville nouvelle, créée en 1910, les premiers bâtiments sortent à peine de terre quand Mouchet y arrive en 1912. Il est alors très certainement logé dans un des bungalows de ce type, les premiers d'Élisabethville.

C'est là que la guerre le surprend. Le quartier maître Mouchet est alors mobilisé sur place, à 1 500 kilomètres à vol d'oiseau de l'océan Atlantique et à 1 250 kilomètres de l'océan Indien ! Le marin Mouchet va servir, toute la guerre durant, à la station radiotélégraphique d'Élisabethville. Qu'y avait donc de si important dans cette ville du Katanga ?

Très concernés par la guerre en Europe, et tout spécialement en France, nous avons tous oublié que, si l'on parle de Guerre mondiale, c'est justement parce que la guerre s'est propagée à une grande partie de la terre. En particulier, l'Afrique a connu les affres des batailles de la guerre 1914-1918. Rappelons

[1] Aujourd'hui Lubumbashi.

simplement qu'en 1914, les Allemands possèdent le Togo, le Cameroun (incluant le nord du Gabon), l'est-Africain (devenu Burundi, Ruanda et Tanzanie), l'ouest-africain (devenu Namibie). Le rêve allemand en Afrique portait le nom de Mittelafrika : il s'agissait, ni plus, ni moins, de réunir le Togo et le Cameroun à l'est-africain et à l'ouest-africain. L'Afrique aurait ainsi été partagée

entre les Français, au nord, les Allemands au centre, les Anglais au sud, les nations « secondaires » comme l'Italie, le Portugal et la Belgique, étant éliminées du jeu. L'Allemagne, dans ce but, entretenait des forces militaires assez importantes, notamment en est-africain.

Afin d'éviter toute mauvaise surprise, dès août 1914, le Togo est conquis. Le Cameroun suit en 1915-1916. Dans l'est-africain, les combats durent jusqu'à l'armistice de 1918. Élisabethville devient une position importante avec son chemin de fer, sa radio, son organisation administrative. Tous les renseignements recueillis sur la situation militaire dans cette partie du monde passent par Élisabethville, et donc, en partie, par Pierre Mouchet.

À la fin de la guerre, démobilisé sur place à Élisabethville et venant de passer sept années d'affilée au Congo belge, sans un seul congé en Europe, et sans avoir jamais vu la guerre, il demande à rentrer en Belgique. Il s'installe à Bruxelles où il est affecté au service de la T.S.F. du Congo belge. En 1926, il retourne à Élisabethville, et, en 1931, prend sa retraite du service radio, et quitte le Congo belge. Pierre Mouchet, ayant développé en Afrique et en Belgique un sens inné de l'art et des objets d'art, s'installe alors 12 rue du Pâquier (Hôtel de Sales) à Annecy, comme « négociant en objets d'art ».

**De Morzine à la conquête du Cameroun**

Pierre François Baud nait à Morzine, au hameau des Moulins, le 6 septembre 1888, d'un père cordonnier et d'une mère cultivatrice. Lors du conseil de révision, il déclare être employé de bureau à Genève et semble avoir fait de bonnes études. Ayant fait son service militaire au 158e RI, à Lyon, comme caporal, il travaille un an à Thonon, puis rejoint la CFAO[1], à Abidjan d'abord, puis Dakar où il se trouve lors de la mobilisation. Rappelé et incorporé au 4e Régiment de Tirailleurs sénégalais, à Dakar, Baud est promu sergent le 10 octobre 1914. Le 9 août 1915, il s'embarque avec son unité en direction du Cameroun d'où la France et l'Angleterre ont décidé de chasser les Allemands. Avec ses tirailleurs, Baud débarque à Douala, puis remonte vers Yaoundé, la capitale, prise en janvier 1916, et participe à la poursuite des Allemands en direction de la Guinée équatoriale, alors colonie espagnole. En mai, il repart à Dakar, passe en France et rejoint l'armée d'Orient. Le sergent se bat sur le front d'Orient jusqu'en avril 1918. Rentré en France au 6e RIC, il est rapidement envoyé à Biskra (Algérie) dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, puis en octobre dans un autre bataillon à Dakar. La CFAO le récupère alors, et avant même d'être démobilisé, il part à Abidjan « au titre de vendeur de marchandises et acheteur de produits » ! Il n'a donc fait la guerre qu'au Cameroun et en Orient. De la France en guerre, il a connu Marseille et Lyon !

En 1932, après vingt années de colonies, il prend sa retraite et rentre en France. Ayant épousé en 1924 une demoiselle Guillet, de Crémieu (Isère), c'est là qu'il s'installe et devient caissier à la Caisse d'épargne. Pierre Baud, après cette vie assez mouvementée, est

1 La Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO), fondée en 1887, présente dans toute l'AOF et l'AEF, était la grande société commerciale française en Afrique. Elle est devenue la propriété de Toyota en 2012 !

mort à Lyon, le 21 février 1983, à l'âge respectable de 94 ans.

**Au service de la Poste à Brazzaville (Congo)**

François Marius Collombet nait à Fourneaux, le 9 mai 1888, d'un père instituteur et d'une mère au foyer. En 1909, Il est dispensé de service militaire « comme étant domicilié à Brazzaville (Congo) où il est employé des postes coloniales ». Il avait rejoint les postes coloniaux en 1909. À la mobilisation, François Collombet est classé « non affecté de l'administration des Postes et Télégraphes ». C'est donc en tant que postier à Brazzaville qu'il va faire toute la guerre.

Le 12 juin 1916, à Novalaise, il épouse Louise Pichon-Martin : on ne sait comment il a pu rentrer en France et repartir au Congo. Il reste à Brazzaville jusqu'en 1928 et passe alors à Bangui qu'il quitte en 1931 et rentre en France, à Bordeaux. En 1937, il est affecté à Misserghin[1] (département d'Oran, Algérie) où il meurt soudainement le 31 août 1938. Né tout à côté de Modane, il aura ainsi passé vingt-trois ans au service de la Poste en Afrique, sans avoir aperçu, de près ou de loin, l'ombre de la guerre.

**Douanier aux douanes chérifiennes**

Jean-Claude Clerc nait à Marigny-Saint-Marcel, le 6 février 1888, d'un père cultivateur et d'une mère au foyer. Volontaire, en dépit d'un niveau d'instruction générale un peu juste, pour servir en Afrique du Nord, il effectue son service militaire au 16e escadron du Train à Tunis. Avec son escadron, Clerc sert en Tunisie, puis en Algérie et au Maroc en guerre, et attrape le « virus » de l'Afrique du Nord. Ayant mis à profit son service militaire pour étoffer ses connaissances de base, il peut rejoindre l'administration des Douanes, dès 1912, et se fait très rapidement affecter au Maroc, à Tanger, en janvier 1913, où il est nommé préposé-chef. La mobilisation le surprend à Tanger. Il est immédiatement placé en sursis d'appel « comme agent du service actif de la surveillance douanière au Maroc ».

Pendant toute la guerre, Clerc reste au Maroc comme douanier, progressant dans la hiérarchie, puisque, en 1918, il est sous-brigadier des Douanes du Maroc, les douanes chérifiennes, à Casablanca. On le retrouve, en 1928, toujours au Maroc, brigadier à la caserne des douanes d'Oujda. Il semblerait qu'il ait réintégré les douanes métropolitaines, à Chambéry, en 1937. Il meurt à Aubière (Puy-de-Dôme), le 13 mars 1960, n'ayant jamais revêtu d'autre uniforme que celui de douanier !

**Les conserveries de viande à Madagascar**

Félix Marius Louis Duc nait à Briançon le 14 janvier 1878, d'un père gendarme à cheval, originaire de l'Isère, et d'une mère au foyer. La carrière du gendarme l'amène à Saint-Jean-de-Maurienne où le jeune Louis Duc fait une partie de ses études secondaires, et se fait recenser pour ses obligations militaires. Incorporé à la 14e section de commis et ouvriers d'administration (SCOA)[2] en novembre 1899, comme élève de l'Institut national agronomique, il ne doit qu'un an et retourne à ses études dès le 22 septembre

1 Tout le monde sait, bien sûr, que le Frère Clément a « inventé » la fameuse clémentine, sans pépins et très douce en goût, à Messerghin.

2 Positionnée à Lyon.

1900. Louis Duc, choisit l'administration et se retrouve aux services agricoles du département de Saône-et-Loire, dès mai 1903. Rappelé et incorporé à la 8e SCOA, à Bourges, puis transféré à Nantes, il est nommé officier d'administration de 3e classe (sous-lieutenant) le 6 mars 1915. En décembre 1915, il est envoyé à Madagascar « pour la surveillance de la fabrication des conserves de viande ».

Pourquoi Madagascar ? La grande île de l'océan Indien, à cette époque, possède une agriculture très riche qui ne demande qu'à être développée. Les ressources carnées de la métropole s'épuisant, faute de terres et d'agriculteurs, les ministères de la Guerre, de l'Agriculture et des Colonies s'entendent pour faire de Madagascar une base de production du nécessaire alimentaire des soldats français. C'est pourquoi on encourage la production bovine et le développement de conserveries de viande, notamment à Tamatave. C'est là qu'intervient Louis Duc. Loin de la métropole, loin des combats, l'officier d'administration de 3e classe va mener à bien sa mission. Il est même « blessé en service commandé au cours d'une mission dont il a été chargé par le Directeur de l'Intendance » ! Le gouverneur général lui adresse une lettre de félicitations pour la qualité de ses services, en 1917.

Mission accomplie, décoré du Mérite agricole, en 1919, il rentre en France où il est démobilisé. N'ayant jamais entendu le moindre coup de feu, il reprend sa place aux services de l'agriculture en Saône-et-Loire et achève sa carrière comme directeur des services agricoles de l'Ain[1].

Ces quelques exemples montrent, d'une part, que lors de la Grande Guerre, des Savoyards pouvaient servir la France sans avoir jamais à combattre, d'autre part, que la guerre de 1914-1918 ne s'est pas seulement jouée en France, mais aussi, ce qui est moins connu parce que moins dit, en Afrique. C'était aussi cela la guerre mondiale.[2]

***Didier Dutailly***

[1] Louis Duc a été un des trois experts dont le rapport a servi de base au jugement du 22.12.1936 du tribunal de Bourg, jugement définissant, une fois pour toutes et très exactement, ce qu'est « une volaille de Bresse » à l'appellation contrôlée.

[2] La base de cet article repose sur les registres matricules : 1R133, 1R190 et 1R192 aux Archives de Savoie ; 1R672, 1R769 et 1R776 aux Archives de Haute-Savoie.

# Les Mégevand de Rogin au temps de la gabelle

Le patronyme *Mégevand* est très connu dans le Genevois. Un autre nom est associé à celui-ci : Rogin. La tradition orale dit que les Mégevand sont venus dans le Genevois pour construire l'abbaye de Pomier (construite en 1170) et que certains se sont installés à Rogin, un hameau de Vovray-en-Bornes. Il n'est pas rare d'entendre que tous les Mégevand viennent de Rogin.

La commune de Vovray-en-Bornes est située à 5 km à l'est de Cruseilles, sur les pentes du mont Salève. Elle est la plus petite commune en superficie de la communauté de communes de Cruseilles et s'étend du Chalet du Plan jusqu'aux Usses. À l'origine, les villages sont des exploitations rurales autonomes regroupées en paroisse.

La paroisse de Vovray existe certainement depuis fort longtemps, comme l'explique Dominique Bouverat à propos de la constitution des paroisses : *les études générales sur la France situent plutôt ce phénomène au VII^e siècle, les historiens locaux quant à eux avancent des dates antérieures en se référant notamment à la théorie de la dédicace des églises pour les datations. Certains saints en effet se révélèrent vraisemblablement plus populaires à certains moments »*[1]. En 1411 la paroisse de Vovray existait déjà puisqu'elle est citée dans une visite pastorale comme « annexe de Cruseilles »[2].

Les cartes anciennes, comme celle de Jodocus Hondius faite à Amsterdam en 1630 ou celle de Nicolas Sanson et Pierre Mariette de 1663, ne mentionnent pas la paroisse de Vovray-en-Bornes, mais *« Roga »* puis sous diverses formes, « *Rogay, Rougin* ». Ces cartes, postérieures à la création des paroisses, avaient pour but d'indiquer aux voyageurs les haltes possibles. Les omissions des villages de Vovray, Présilly, Saint-Julien et bien d'autres sont pléthores. Que Rogin soit mentionné et non Vovray n'implique donc pas forcément que l'un de ces villages existât avant l'autre.

Le toponyme Roga[3], devenu Rogin provient probablement du patois « roge » [4]qui veut dire rouge. Nous ne connaissons pas, faute de sources suffisantes, la raison de l'attribution de ce toponyme.

Il en va de même pour le patronyme de Mégevand. Il vient de la racine indo-européenne *meg* qui veut dire grand et par analogie « montagne » et du suffixe *éve* qui signifiait *entre*. Les patronymes sont « l*a forme définitive de ce qui était à l'origine un nom second surnom accolé au nom de baptême apparu à l'orée du second millénaire et généralisé au XIII^e ou environ, fixé peu à peu»*[5]. Les noms de famille ont quatre origines principales : ils indiquent soit un métier, soit un lieu, une particularité physique ou une filiation. Rogin est situé entre deux mamelons du mont Salève. Peut-être est-ce à cette particularité géographique que les Mégevand doivent leur nom ?

Une autre théorie veut que les Mégevand soient des habitants de Megève qui se

1 *Menthonnex-en-Bornes au fil du temps*. Dominique Bouverat (éd.). p. 34.
2 *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours*. Chanoine Charles-Marie Rebord. Imprimerie Dureuil édition. 1920. p. 483.

3 *Noms de lieux de Suisse romande, Savoie et environs*. Henry Sutter. Dictionnaire en ligne.
4 Ibid.
5 *Dictionnaire historique des noms de famille romans*. Walter de Gruyter. 1990. p. 93.

seraient expatriés (Megève étant un bourg très peuplé au Moyen Âge).

Les hypothèses des origines patronymiques peuvent être plurielles et en l'absence d'éléments pouvant pencher pour l'une ou l'autre, nous ne pouvons qu'exposer les théories les plus probables.

**La gabelle du sel**

*« Après le traité de Cateau-Cambresis, le 3 avril 1559, le duc de Savoie Emmanuel Philibert recouvre ces états occupés par la France depuis 1536, et ses ambitions politiques l'amènent à rechercher de nouvelles ressources financières. Par édit du 3 novembre 1560, il instaure en Savoie la gabelle du sel »*[1].

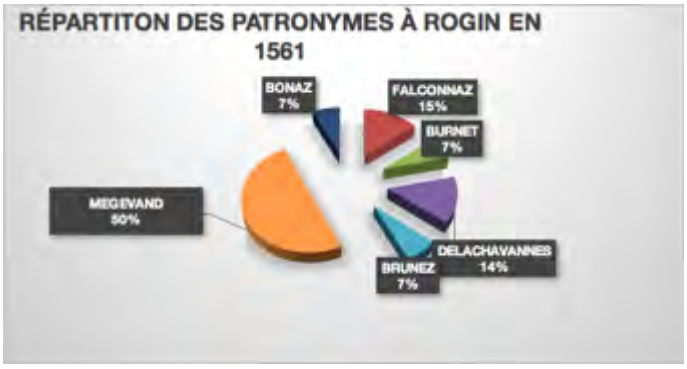


Ce nouvel impôt, déjà connu en France voisine, impliquait un recensement de la population. Les données recueillies permettaient d'obtenir une cartographie partielle de ce qu'était la vie à cette époque.

La paroisse était composée de quatre hameaux[2]: le village (chef-lieu actuel), le Ternier (Vernay), Rogin et le village sous le bois (actuellement Sallanjoux, Chez Frolet, Chez Body). Quarante-sept feux y étaient été recensés. Un feu est une famille imposable et plusieurs feux peuvent vivre dans la même maison.

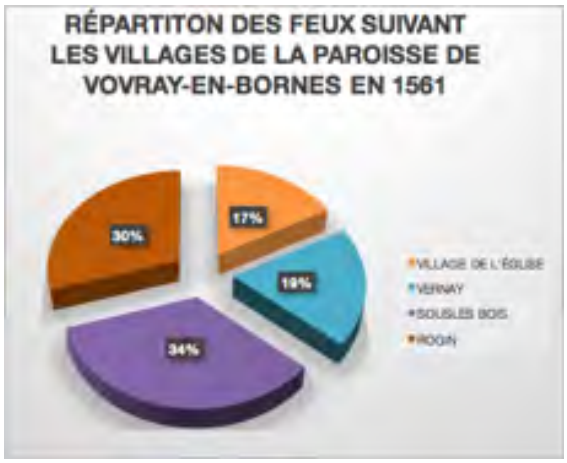


La répartition de la population à Vovray-en-Bornes est inégale. Deux hameaux abritent 64 % des feux : Le village sous le bois et Rogin. 81 personnes vivent à Rogin et sont regroupées en 14 feux. Le patronyme *Mégevand* y est porté par la moitié des familles. Ce patronyme ne se retrouve qu'une fois dans un autre village. Rogin est donc bien le fief des Mégevand.

Comme très souvent sur le plateau des Bornes, un hameau est associé à un nom de famille.

**Structures familiales :**

D'après la typologie faite par Peter Laslett[3], nous retrouvons des structures familiales classiques de cette époque : 57 % des foyers portant le patronyme Mégevand sont des foyers nucléaires, c'est-à-dire un couple avec ou sans enfants. Les autres se répartissent de la manière suivante :

- un feu de plusieurs personnes sans couple marié, en l'occurrence une veuve et ses enfants
- un feu nucléaire élargi, c'est un dire un couple marié avec des collatéraux ou aïeux
- un feu polynucléaire, c'est-à-dire un feu composé de plusieurs couples (un foyer

[1] *Au cours du XVI^e siècle en Savoie, la gabelle du sel de 1561.* Bruno Gachet, Mémoire et documents numéro CXIV, société savoisienne d'histoire d'archéologie. 2011. p. 14.

[2] Gabelle du sel de Vovray-en-Bornes AD 73 SA 1992 f° 28 et suivants. Transcription faite par Dominique Bouverat.

[3] Thomas Peter Ruffel.Laslett, dit Peter Laslett (1915-2001) est un historien anthropologue dont les recherches ont joué un rôle fondamental dans le renouvellement de la sociologie historique. Son ouvrage *Le monde que nous avons perdu,* écrit en 1965 démontre la continuité des structures sociales jusqu'au XIX^e. Il a établi une typologie des structures familiales qui sert de base à toute étude sociologique.

réunissant deux couples mariés et les enfants d'un des deux couples).

L'étude de la taille des familles est difficile à réaliser. La gabelle n'indiquant ni la date de naissance[1] ni l'âge des personnes vivant dans le foyer, nous ne pouvons connaitre le nombre exact des enfants qui composent la famille. Nous avons une photographie de la population à l'instant « T », mais ne pouvons envisager son évolution dans le temps. En 1561, seulement deux familles portant le patronyme Mégevand ont plus de deux enfants à charge et le maximum atteint est de cinq. Il n'y a pas chez les Mégevand au XVIe de grandes familles avec un nombre important d'enfants.

On peut également noter l'apparition écrite des premiers surnoms de ce patronyme :

- Fumex pour Mégevand Mermet
- Bonnaz pour Mégevand Johann fils de feu Claude Megevand, pour le différencier de Mégevand Johann fils de Mermet.

La gabelle n'indiquant pas le nom des jeunes filles des femmes mariées, il nous est impossible de savoir si les autres foyers de Rogin avaient un lien de parenté avec les Mégevand.

**Une économie rurale**

Bien évidemment dans un village rural, la majorité des habitants possède des exploitations agricoles. La gabelle recense les animaux ayant besoin de sel dans leur alimentation, sont donc exclus les porcs et les volailles. « *La répartition du nombre de vaches entre les familles permet de distinguer les niveaux de fortune. Elle fait apparaître à Menthonnex une société relativement indigente de journaliers et de petits propriétaires. Certes, bien souvent l'absence de vaches est compensée par la présence d'ovins et de caprins, "bétail du pauvre"* ».

À Vovray-en-Bornes, 63 % du cheptel est composé par ce bétail du pauvre. L'élevage des bovins n'est pas encore à cette époque une spécificité ! Les bovins sont utilisés pour les labours et pour la production personnelle du lait, les plus pauvres devant se contenter du lait de chèvre.

Toutefois, il faut apporter une nuance dans cette analyse.

C'est en effet à Rogin que la plupart du cheptel est élevé, comme le montre le graphique ci-dessus. Mais comme Rogin a aussi un nombre de feux plus important, il est donc tout à fait logique que le bétail se trouve là où il y a des exploitations et donc normal que Rogin se trouve au premier rang de la répartition du bétail.

Néanmoins, en analysant les données de la gabelle foyer par foyer, une forte disparité se dégage entre les exploitations du hameau. Une grosse exploitation au vu de son cheptel, celle des Falconnaz (Falconnet) regroupe un troupeau de 39 ovins, 8 bœufs pour charrue, 7 vaches, 7 « *mogeons* » (génisses), 4 veaux et 3 juments, deux autres sont recensées comme pauvres « *n'ayant aucun bien* »[2].

L'exploitation des Falconnaz est sensiblement tournée vers l'élevage des ovins et ils ne sont pas les seuls à Rogin. Il est bien plus facile d'élever sur les pentes du Salève des moutons qui mangent tout que des vaches qui ont besoin de prairies pour se nourrir.

L'élevage des ovins à Rogin n'est pas donc pas synonyme de pauvreté, mais de diversité agricole.

Les Mégevand ne sont pas en reste pour l'élevage des ovins, puisque tous les foyers en possèdent au minimum trois (le plus pauvre). Le maximum recensé atteint étant de 15 têtes pour Mégevand Mermet. Les moutons sont élevés non seulement pour leur viande, mais surtout pour la laine, laine qui est très utilisée dans la fabrication de tissus *« comme la ratine, un tissu de laine cardée qui se caractérise par une*

[1] D'après Bruno Gachet « Les recenseurs sont tenus de distinguer les enfants de moins de 5 ans ». L'agent de Vovray n'indique aucun enfant de moins de 5 ans dans la paroisse. Livre B. Gachet, *op. cit.,* p. 39.

2 Mention exacte notée par le recenseur de la gabelle.

*surface irrégulière et bouclée* »[1]. On la retrouve dans tous les contrats dotaux puisque la tunique en ratine fait partie du trousseau des futures mariées.

Les Mégevand sont loin de posséder de pauvres exploitations. En effet sur les sept feux, trois possèdent un cheptel supérieur à 20 bêtes, 2 entre 5 et 10 animaux, le dernier est considéré comme pauvre.

La gabelle comme seule source n'est pas suffisante pour retracer les liens familiaux et il faudrait retrouver des documents notariés pour s'assurer de la filiation des habitants. Pour les Mégevand de Rogin, nous avons trois foyers, qui ont pour référence un feu Claude Mégevand et une veuve de Claude Mégevand. S'agit-il du même individu ou de deux homonymes ? Le prénom Claude étant très usité, on peut se poser la question. Tout comme on peut s'interroger sur Johann Mégevand fils de Mermet : a-t-il un lien de parenté avec Mégevand Mermet également recensé dans la gabelle ? Dans ce cas, sommes-nous réellement devant un foyer pauvre ou sommes-nous devant une exploitation naissante, où le fils vient de quitter la ferme familiale pour créer sa propre exploitation.

Au XVI^e^ siècle, les Mégevand sont donc bel et bien implantés à Rogin, ils y possèdent des exploitations agricoles importantes et un cheptel varié. Les moutons pour la laine, les bovins réservés aux labours et à la production de lait, les chèvres servant à maintenir en vie les moins riches des paroissiens en les nourrissant avec leur lait et leur viande, les chevaux indispensables pour le transport, mais aussi pour le débardage du bois fréquent dans les forêts du Salève et pour les labours dans les champs pentus.

La principale source utilisée, la gabelle, même si elle est une base de données importante, est limitée et ne répond pas à toutes nos interrogations :

Que possédaient ces familles réellement ? Comment vivaient-elles ? Comment ont-elles évolué dans le temps ? Sont-elles restées sur leurs terres ancestrales ?

Le croisement des données de nouvelles sources, comme l'état civil, le cadastre sarde, le Tabellion, les enquêtes agricoles, les recensements du XIX^e^ vont pouvoir répondre à ces questionnements et qui sait peut-être que dans un proche avenir, un article dans le Bénon reparlera des Mégevand de Rogin à une autre époque ?

***Nathalie Debize***
***pour Claude Mégevand***

1 *Autour du fil : Encyclopédie des arts textiles.* 1991. Volume 16 p. 64.

# Allons danser sous les ormeaux

« Allons danser sous les ormeaux » chante Colette dans le *Devin du Village* de Jean-Jacques Rousseau (1752) et carillonnent encore en été les cloches de la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Cette évocation bucolique de l'orme, vaincu par la graphiose au XX^e^ siècle, rappelle le rôle social joué par cet arbre dont les racines plongent dans le Moyen Âge. Les ormes assistent en effet le plus souvent à cette époque à la conclusion des actes instrumentés par les notaires et aux déclarations solennelles des tribunaux. Les mentions récurrentes de ces feuillus dans les sources relatives à l'ancien diocèse de Genève du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, habituellement portées dans les souscriptions des actes, permettent de constater que les ormes forment alors une composante essentielle du paysage des localités voire des châteaux dont ils constituent l'un des centres de la vie quotidienne.

## L'arbre public

Dans le diocèse de Genève, l'orme se rencontre au Moyen Âge sur les places publiques ou aux carrefours des villes, comme dans les bourgs de châteaux, les villages et les hameaux, et abrite habituellement un banc[1] où les actes notariés sont rendus publics. La plupart des mentions d'ormes qu'on relève sont ainsi liées à des prestations d'hommage, des serments, des ventes ou des locations conclus « *sub ulmo* » ou « *subtus magnum ulmum* ».

À ces occasions, on remarque que cet arbre agrémente en 1221 un espace du château ou du bourg des Allinges-Vieux[2], en 1447 une place de la villette de Château-Gaillard[3], en 1357 un carrefour du village d'Onex[4], en 1424 une place du village de Cartigny[5] et en 1461 celle dite du Foyset à Troinex[6].

Cet arbre ou un couple peuvent également border l'accès d'un château, tel celui de l'évêque de Genève à Thiez (La Tour) en 1309[7], ou bien le parvis d'une église ou d'une chapelle, par exemple devant l'église Sainte-Agathe de Rumilly en 1308[8] ou devant la léproserie Saint-Nicolas de Carouge en 1248[9]. On sait de même qu'un « orme gigantesque » marquait l'entrée de la Grand-Rue de Seyssel et donnait son nom à une porte de la bourgade[10].

---

[1] Pour ce type de structure, voir par exemple la vue de Delémont (Suisse, Jura) gravée par Matthaeus Merian vers 1640 (*Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae, Frankfurt am Main*, 1642, s. 51, Telschperg ou Dellsperg suivant les éditions ; communication aimable de M. Marcel Grandjean).

2 Léon Ménabréa, « *Notice sur l'ancienne* Chartreuse *de* Vallon *en Chablais* », Mémoires de l'Académie royale de Savoie, seconde série, II, Chambéry, 1854, doc. XIII, p. 285.

3 Archives départementales de la Savoie (désormais ADS), SA 15480, Gaillard, 1447-1448, f^o^ 6-7.

4 Archives d'État de Genève (désormais AEG), Titres et Droits, Ca 14, f^o^ V.

5 AEG, Notaires latins, Humbert Perrod, I, f^o^ 12; ibid., IV, f^o^ 388/9, 1453 ; ibid., X, f^o^ 290/47, 1446.

6 AEG, Notaires latins, Jean Perrod, I, f^o^ 151/147.

7 Édouard Mallet, *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, XIV, Genève, 1862, doc. 310, p. 345 ; AEG, PH 168, 1418.

8 ADS, SA 29, Mouxy 1 ; ibid., SA 3082.2, 1308 ; Ordine Mauriziano, Archivio Storico, Benefizi ecclesiastici, Notre Dame du Molard de Vions, mazzo 2, no 48, f^o^ 1-2v^o^, 1308.

9 AEG, Titres et Droits, KGa 15, f^o^ 13 ; ibid., f^o^ 5v^o^, 1251.

10 Félix Fenouillet, *Histoire de la ville de Seyssel (Ain et Haute-Savoie) depuis son origine jusqu'à nos jours*, Annemasse-Seyssel, 1891, p. 41.

Lieux habituels de réunion, les cimetières sont également pourvus d'un orme. Un spécimen de grande taille veille ainsi en 1388 sur les tombes entourant l'église Sainte-Marie-Madeleine de Genève[1], un autre orne le cimetière de Pouilly en 1354[2], en 1393 celui de Malval[3] et en 1468 celui de Thorens[4].

Enfin, à côté des chênes, les ormes servent bien souvent de repères pour jalonner les limites d'une parcelle de terre. L'un d'eux, planté sous le village de l'Éluiset, est désigné en 1278 par le damoiseau Guillaume de Viry comme borne du territoire dépendant du château de Viry, à l'occasion d'un hommage prêté au seigneur de Ternier[5]. De même, à Saint-Symphorien-d'Ozon (Rhône), les franchises octroyées en 1257 par Philippe de Savoie s'étendent à un espace délimité par « L'Orme du Chien-Mort » et « L'Orme Achard »[6].

**L'arbre de justice**

Ainsi que l'avait déjà remarqué l'historien savoyard Léon Ménabréa en 1841 : « Il y avait peu de châteaux [dans les Alpes] dont les cours ou les avenues ne fussent plantées de grands ormes, sous l'ombrage desquels nos ancêtres se réunissaient pour accomplir les solennités des contrats. (...) La plupart de nos villes avaient, au Moyen Âge, une de leurs places ombragées de ces arbres de prédilection : là souvent les magistrats venaient rendre la justice... »[7].

L'association de l'orme à la justice est bien corroborée dans l'ancien diocèse de Genève. En effet, le tribunal des citoyens de Genève se dresse près de l'orme du Vieux-Mézel, attesté dès 1260[8], celui de l'évêque de Genève, itinérant, se réunit en septembre 1418 sous l'un des ormes marquant la place d'entrée du château de Thiez[9], et le banc de justice du châtelain de Château-Gaillard est aménagé au XV^e^ siècle sous l'orme de la place du bourg[10].

Les plaignants viennent ainsi signifier à haute voix sous l'orme leurs griefs, telle Jacqueline Dejoux qui se présente le samedi 20 mars 1396 sous l'arbre de la place de Chamonix pour déclarer publiquement qu'on lui a dérobé dans sa maison de La Frasse une crémaillère et plusieurs autres objets, en présence du voleur présumé[11]. De même, à l'issue des délibérés, les inculpés ou leur parenté font part de leur mécontentement sous l'orme, à l'instar de Berthet Gognet, de Thônex, qui, protestant vers 1420 contre une sentence du châtelain de Châtelain de Château-Gaillard, vient clouer une croix de bois, surmontée d'un morceau d'oie, sur l'ormeau contre lequel est placé le banc de la cour de justice du lieu. Mais la démonstration du courroux de Cognet étant jugée insultante, ou s'apparentant peut-être à de la magie noire, son forfait lui vaut 22 sous et 6 deniers d'amende[12].

**Attendez-moi sous l'orme**

L'ombre judiciaire des ormes s'étendait bien au-delà des Alpes ainsi que le médiéviste

---

[1] AEG, Testaments, Eb 6, communication aimable de M. Marcel Grandjean.
[2] AEG, Titres et Droits, OEa 8, f° 56.
[3] AEG, Notaires latins, Jean Balli, 1391-1934, f° 25.
[4] AEG, Actes Privés, Abergements, Admodiations et locations, II, 1464-1789.
[5] Édouard Mallet, *Du pouvoir que la Maison de Savoie a exercé dans Genève,* Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, VII, Genève, 1849, doc. XLII, p. 338. En 1525, un orme jalonne un terrain situé près hameau de Carra dans la commune actuelle de Presinge (AEG, Notaires, Claude de Compois, V, f° 55, communication aimable de M. Marcel Grandjean).
[6] Auguste Dufour, *Documents inédits relatifs à la Savoie...,* Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, IV, Chambéry, 1860, doc. XIII, pp. 146-147.
[7] Léon Ménabréa, *Montmélian et les Alpes, étude historique accompagnée de documents inédits*, Mémoires de la Société royale académique de Savoie, X, Chambéry, 1841, p. 333.
[8] Matthieu de la Corbière (dir.), *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève*, III/117, *Genève, ville forte*, Berne, 2010, p. 30 et note 94, p. 344.
[9] AEG, PH 168.
[10] ADS, SA 15480, Gaillard, 1447-1448, f° 6-7.
[11] André Perrin, *Le prieuré de Chamonix, Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix*, Chambéry, 1879, doc. 101, p. 311.
[12] ADS, SA 15452, Gaillard, 1419-1420, f° 6.

Francisque Michel l'a noté en 1868, relevant de nombreuses mentions d'assemblées de justice tenues sous les ormeaux du royaume de France dès le milieu du XI^e siècle[1]. Reprenant une hypothèse de l'historien Léopold Delisle, Michel rappelle que cette pratique est sans doute bien antérieure au Moyen Âge[2], les fruits ailés des ormes étant réputés dans l'Antiquité accompagner les âmes des défunts devant le juge suprême[3].

L'usage judiciaire de l'orme perdura en France sous l'Ancien Régime. On employait ainsi jusqu'à la fin du XVIII^e siècle le qualificatif de « juges sous l'orme » pour désigner : « ceux, qui n'ayant point d'auditoire fermé, rendent la justice dans un carrefour public sous un orme »[4]. En effet, en dépit de l'ordonnance promulguée en 1667 à Saint-Germain-en-Laye par Louis XIV, réformant la justice civile et son organisation, l'avocat Jean-François Dreux du Radier fait observer en 1750 que bon nombre de hobereaux des provinces françaises continuent de rendre la justice sous l'orme de leurs villages[5].

Cet archaïsme fut à l'origine de l'expression ironique « Attendez-moi sous l'orme », employée par ceux qui, se moquant des justices subalternes, donnaient à leurs accusateurs un rendez-vous qu'ils n'entendaient pas respecter[6], et dont Jean-François Regnard tira une comédie créée au Théâtre français en 1694[7]. En outre, comme l'a fait remarqué Dreux du Radier, les ormes de justice firent bientôt place dans les villages aux ormes galants sous lesquels les amoureux se donnaient rendez-vous pour se jurer fidélité voire se promettre le mariage[8].

« Allons danser sous les ormeaux — Animez-vous jeunes fillettes — Allons danser sous les ormeaux — Galants prenez vos chalumeaux » badine Colette dans le *Devin du Village*. Les philologues savoyards et facétieux Aimé Constantin et Joseph Désormaux lui répondent en 1902 : « Suivant une légende savoyarde, un testateur inconnu aurait légué un pré, dit Pré de l'Orme, au couple d'époux qui ne se seraient jamais repentis de s'être épousés. La légende ajoute que le pré est toujours disponible, la condition n'ayant jamais été remplie »[9].

***Matthieu de la Corbière***

L'orme de Guidou. Il faisait initialement partie du bel alignement de ligneux bordant l'allée menant au château de Coudrée[10].

[1] Francisque Michel, *«Attendez-moi sous l'orme, dissertation sur un ancien proverbe »*, Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie, Paris, 1868, pp. 167-208.
[2] *Ibid.*, pp. 184-185.
[3] Bernard Bertrand, *L'herbier boisé : histoires et légendes des arbres et arbustes*, Toulouse, 2007, pp. 138-139.
[4] Antoine-Gaspard Boucher d'Argis, « Juges sous l'orme », *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, IX, Neuchâtel, 1765, p. 14.
[5] Jean-François Dreux du Radier, *« De l'origine de l'usage qui a donné lieu au dicton attendez-moi sous l'orme »*, dans Constant Leber, Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France, Paris, 1838, pp. 448-449.
[6] Ibid.
[7] Jean-François Regnard, *Attendez-moi sous l'orme, La Sérénade et Le Bal, Comédies*, textes présentés, établis et annotés par Charles Mazouer, Genève, 1991.
[8] Jean-François Dreux du Radier, « *De l'origine de l'usage qui a donné lieu au dicton attendez-moi sous l'orme* », *op. cit.*, p. 450.
[9] Aimé Constantin et Joseph Désormeaux, *Dictionnaire savoyard*, Paris-Annecy, 1902, p. 432.
[10] https://meristemes.net/tag/orme/

# Sommaire

Le mot de la présidente par Esther Deloche ..... 2
Claude Mégevand et La Salévienne par Jean Henri Viallet ..... 4
Claude Mégevand, un remarquable animateur par Michel Amoudry... ..... 5
Claude Mégevand conférencier par Gérard Lepère et Dominique Miffon ..... 6
Rousseau, Yvoire, la grotte des capucins et les mille idées de Claude Mégevand par Dominique Ernst ..... 7
L'instituteur de Présilly. Janvier 1941 par Boitard instituteur ..... 9
De Cortagy au pont de Chancy – Un chemin de transhumance par Dominique Miffon .... 11
On ne touche pas au patrimoine ! Un vol dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne en 1730 par Pierre Geneletti ..... 14
Quelques mots sur la châtellenie de Mornex par Laurent Perrillat ..... 20
En guerre sous le chaud soleil d'Afrique par Didier Dutailly ..... 24
Les Mégevand de Rogin au temps de la gabelle par Nathalie Debize ..... 29
Allons danser sous les ormeaux par Matthieu de la Corbière ..... 33

**LA SALÉVIENNE** 4, ancienne route d'Annecy
74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
*Téléphone :* 04 50 52 25 59
*Courriels :* salevienne74@gmail.com *(présidence)* — nadine.cusin@sfr.fr *(administration)*
*Site Internet* : http://www.la-salevienne.org
N° ISSN : 2107-2930